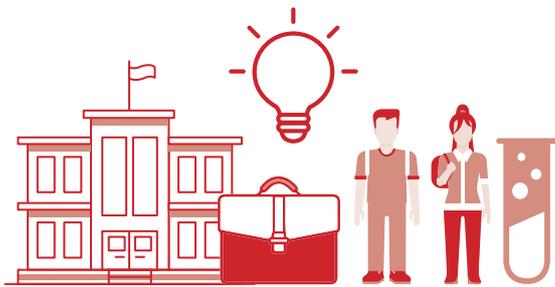


# III

## Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi



RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2020

Session de février 2020

## \\ Synthèse de la mission

La Région met en œuvre ses politiques en matière de développement de la formation tout au long de la vie en s'appuyant sur son rôle pivot dans ces domaines (formation initiale comme formation continue) sur leur complémentarité avec la compétence de développement économique et sur sa nouvelle responsabilité en matière d'information sur les métiers et d'appui à l'orientation scolaire et professionnelle.

Les évolutions récentes des politiques nationales en matière de formation – en particulier sur le champ de l'apprentissage et en matière d'information et d'orientation, l'amènent à engager de nouvelles démarches.

La Loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a profondément modifié le contexte de la formation professionnelle ainsi que celui de l'information et de l'orientation. Son impact est réel en 2020 : elle réduit considérablement l'action de la Région en faveur de l'apprentissage et invite à redéfinir l'offre de formation initiale dans sa double composante, scolaire/apprentissage. En formation continue, elle ouvre un droit « individuel » à la formation à travers le compte personnel de formation directement accessible depuis l'application « moncompteformation ».

Elle confie aux Régions une nouvelle responsabilité en matière d'information sur les métiers et les formations ainsi que sur la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. La loi réaffirme par ailleurs que cette compétence d'information à destination des jeunes scolaires et étudiant·e·s s'inscrit pleinement dans le cadre du service public de l'orientation tout au long de la vie.

Pour mener à bien cette nouvelle responsabilité, la loi a prévu le transfert aux Régions des « missions exercées par les DRONISEP en matière de diffusion de la documentation ainsi que d'élaboration des publications à portée régionale, relatives à l'orientation scolaire et professionnelle des élèves et des étudiants ». La mise en œuvre de ces nouvelles missions est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Ces évolutions interviennent dans un contexte régional globalement plus favorable que celui observé au niveau national (taux de réussite aux examens, moindre exposition au risque d'échec scolaire ...) mais où perdurent de réelles fragilités. Ainsi, si le taux de chômage reste moins élevé en Bretagne, il continue à masquer une progression du nombre de demandeurs d'emploi de longue durée, pas ou peu qualifiés, en situation de mono-parentalité ... Ce cumul de fragilités rend l'accès à l'emploi difficile. La Pacte régional d'investissement dans les compétences, signé avec l'Etat en avril 2019, permettra de poursuivre, en 2020, une amplification des actions de remobilisation et d'accès à la formation qualifiante en faveur de ces publics. En complément, la convention territoriale d'exercice concertée des compétences (CTEC) portée par la Région, les 4 Départements et les 2 Métropoles, examinée en session de décembre 2019, devra favoriser une meilleure complémentarité et efficacité des actions entreprises par les collectivités locales en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi.

La Région en alliant ses différentes politiques : économie, mobilité, formation, information-orientation entend jouer pleinement son rôle tenant compte des nouveaux équilibres entre les différents acteurs pour la mise en œuvre de sa feuille de route stratégique : le Contrat de Plan Régional pour le Développement des Formations et l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP).

Les contrats d'objectifs de nouvelle génération qui constituent les leviers opérationnels de la déclinaison du CPRDFOP dans les différents secteurs de l'économie régionale ont vocation à être les vecteurs de cette plus grande articulation entre les enjeux de développement économique et de développement des compétences en mobilisant différents registres d'action, notamment en matière d'information sur les métiers et d'organisation de la réponse formation.

L'ambition en matière de formation, passe également par notre action au bénéfice de la formation des jeunes lycéennes et lycéens. La réforme nationale du baccalauréat, l'évolution des pratiques pédagogiques, et en particulier le numérique éducatif, sont des facteurs réinterrogeant les politiques régionales.

### \\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission. 2

Répartition des crédits  
par chapitre ..... 8

Programme 301 ..... 10

Programme 302 ..... 12

Programme 303 ..... 14

Programme 304 ..... 16

Programme 306 ..... 18

Programme 307 ..... 20

Programme 308 ..... 22

Programme 309 ..... 24

Programme 310 ..... 26

Programme 311 ..... 28

Programme 312 ..... 30

Programme 313 ..... 32

Programme 314 ..... 34

Programme 315 ..... 36

Programme 316 ..... 38

Programme 317 ..... 40

Programme 318 ..... 42

Programme 319 ..... 44

Répartition des AP et AE  
par actions ..... 46

### → La prospective emploi-compétences

Le CPRDFOP pointe la nécessité de conforter les outils de diagnostic afin de répondre aux besoins en emplois de l'économie régionale, de ses filières et de ses territoires. Il pose le cadre de la démarche prospective à engager qui doit permettre d'anticiper les besoins en emplois et en compétences pour préparer aux métiers de demain, d'accompagner la nécessaire montée en compétences des actifs, en lien plus particulièrement avec les transitions environnementale, climatique et énergétique, au service des ambitions de la Breizh COP. Les contrats d'objectifs de nouvelle génération constituent des espaces privilégiés pour y travailler avec les branches professionnelles.

L'action conduite en 2020 visera plus spécifiquement à déployer une approche « compétences ». Disposer de données prospectives sur les besoins en compétences constitue un enjeu déterminant tant pour le développement des organisations et des territoires que pour l'employabilité des personnes et la sécurisation des parcours professionnels. L'enjeu portera donc sur la structuration et l'animation d'un plan d'actions global de déploiement d'une approche « compétences », en lien avec l'axe transversal du Pacte régional d'investissement dans les compétences.

Par ailleurs, un outil dématérialisé de diagnostic emploi-compétences sera mis à disposition des acteurs régionaux et territoriaux, notamment les EPCI, au cours de l'année 2020.

### → L'information et l'aide à l'orientation pour tous les publics

Dans le cadre du déploiement de la nouvelle compétence de la Région en matière d'information sur les métiers et les formations vers les publics scolaires, il s'agira en 2020 de décliner la « Convention entre l'Etat et la Région Bretagne relative à la mise en œuvre des compétences de l'Etat et des Régions en matière d'information et d'orientation pour les publics, scolaire, étudiant et apprenti ». 2020 verra également la prise en charge progressive des missions régionales de l'ONISEP, transférées à la Région, notamment sur l'élaboration de documents régionaux, la publication et la diffusion de guides, la conception de ressources multimédia.

Dans le cadre de la mise en œuvre du service public régional de l'orientation et de l'évolution professionnelle (SPRO-EP) une nouvelle offre de service décentralisée et « hors les murs » de premier niveau d'information pour tous les publics et sur l'ensemble des problématiques (emploi, orientation, formation, évolution ou reconversion professionnelle) sera proposée avec le déploiement des espaces IDEO.

En lien avec le déploiement de cette offre de service et la mise en ligne de la V1 de la plateforme numérique IDEO prévue en juin 2020, une campagne de communication grand public sera lancée en 2020.

### → La formation et l'accompagnement des personnes en recherche d'emploi

Le budget primitif 2020 intègre pour la deuxième année les engagements financiers pris dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences, à savoir 47,3 M€ en autorisations d'engagement et 55 M€ en crédits de paiement. Ils viennent amplifier la mise en œuvre des dispositifs de formation de la Région en faveur des personnes en recherche d'emploi et particulièrement les plus fragiles d'entre elles.

En 2020, le Pacte visera particulièrement à proposer des parcours d'accès sécurisés à la qualification et à l'emploi de qualité grâce à une implication plus importante des entreprises et des secteurs d'activité. A l'instar des démarches déjà entreprises dans les domaines de l'industrie, de la construction, du numérique...le secteur de l'aide à domicile fera l'objet d'une feuille de route spécifique au regard des besoins en compétences structurels exprimés par les employeurs. Il s'agira de mobiliser l'offre de formation déjà initiée par la Région mais de proposer également des parcours innovants favorisant une insertion durable des personnes.

L'ensemble des mesures dédiées au renforcement des compétences des personnes en recherche d'emploi sont transversales aux engagements pris dans le cadre de la Breizh COP.

Plus précisément, l'acquisition des compétences socles, notamment numériques, des personnes éloignées de l'emploi contribuera aux engagements relatifs à l'inclusion des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Une démarche d'innovation dans la formation sera proposée au premier semestre 2020 aux acteurs favorisant une diversification des modalités pédagogiques notamment en faveur des personnes éloignées de l'emploi.

La Région poursuivra le déploiement de la nouvelle aide financière s'appliquant au projet de formation des personnes. Mise en œuvre en janvier 2019, cette aide, dorénavant cumulable avec les autres allocations sociales, fera l'objet d'une première évaluation afin de mesurer son effet levier à l'entrée en formation.

La Région étudiera la possibilité d'abonder financièrement le compte personnel de formation (CPF) des personnes en recherche d'emploi, pour des formations certifiantes.

Enfin le budget primitif 2020 comporte un nouveau programme dédié à l'accompagnement des dynamiques territoriales emploi formation. Il témoigne d'une lisibilité accrue des moyens mis à la disposition des territoires en faveur d'un accompagnement de proximité des publics vulnérables, de la réponse aux besoins en recrutement des entreprises, enfin du soutien aux actions contribuant à une animation plus efficace des problématiques d'accès à l'emploi et à la formation. Ces dynamiques doivent concourir à l'émergence de « territoires apprenants ».

### → Apprentissage

La loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » réforme l'apprentissage en retirant aux Régions la majorité de leur compétence en matière d'apprentissage. Le nouveau système est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, amenant la Région à cesser ses activités historiques.

La Région a terminé l'exercice de sa compétence de manière responsable laissant les CFA dans une situation financière saine, dépassant l'objectif de 20 000 apprentis qu'elle s'était fixé à horizon 2020, et avec la satisfaction de constater que la démarche « Bretagne Qualité Apprentissage » a inspiré le Référentiel National Qualité.

La loi laisse toutefois à la Région une marge résiduelle d'intervention en fonctionnement comme en investissement et les nouvelles orientations régionales de la politique apprentissage ont été votées dès décembre 2019, alors même que tous les décrets d'application de la loi ne sont pas parus. Trois axes d'intervention ont été retenus : les territoires fragilisés, les filières prioritaires, la qualité des formations dispensées. Les modalités précises d'intervention en déclinaison de ces trois axes seront déterminées au cours du premier semestre 2020.

Ce bouleversement du rôle des acteurs en matière d'apprentissage renforce encore la nécessité d'un quadripartisme actif au sein du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientations Professionnelles. La Région y prendra toute sa part.

### → Formations sanitaires et sociales

La Région poursuivra en 2020 la déclinaison de son schéma des formations sanitaires et sociales. Le remodelage de la carte des formations paramédicales en 2018 et des formations sociales en 2019, effectué sur la base d'un diagnostic emploi-formation, donne de la visibilité à l'offre de formation à l'échelle régionale. Sur cette base, des ajustements sont toujours possibles et seront réalisés dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences pour renforcer l'offre de formation en niveau infra-bac à destination des publics prioritaires.

La gouvernance partagée entre les différents acteurs du champ sanitaire et social va se poursuivre dans le cadre du CREFOP et de la commission déléguée instituée à cet effet. L'enjeu principal portera sur la thématique de l'aide à domicile. Ce sujet, porté par de multiples acteurs, devrait être au cœur du projet de loi autonomie envisagé par le gouvernement. La Région y prendra toute sa part en animant un groupe de travail dédié à l'échelle régionale et en renforçant son offre de formation initiale et continue.

La poursuite du processus d'universitarisation des formations sanitaires et sociales modifie sensiblement le cadre de l'intervention régionale. Les étudiant.e.s concerné.e.s bénéficient progressivement des mêmes droits que ceux qui suivent un cursus universitaire. En 2020, de nouvelles formations vont intégrer la plateforme Parcoursup, avec à la clé la suppression des concours d'entrée. Ces évolutions entraînent une mutation du modèle économique de ces formations, pesant sur les financements régionaux, sans contrepartie financière de l'Etat à ce stade. Dans ces conditions, le budget 2020 s'établit dans un cadre incertain.

Enfin la Région poursuivra en 2020 sa politique de soutien aux premiers niveaux de qualification en assurant la gratuité des formations infra-bac. Elle contribuera également à la sécurisation des parcours en assurant le versement de bourses d'études attribuées sur critères sociaux, dont les montants sont alignés sur ceux du CROUS. Le dispositif de fidélisation des masseurs-kinésithérapeutes sera maintenu pour permettre aux structures d'embaucher des professionnels. Un aménagement permettra plus de souplesse vis-à-vis des étudiants, avec la possibilité de rejoindre le dispositif en cours de cursus, l'objectif étant de mieux préparer le projet professionnel pour limiter les ruptures.

## → L'ambition régionale pour la formation initiale en lycée

L'étude prospective sur la démographie lycéenne en Bretagne pour les vingt prochaines années, que la Région avait confiée à l'INSEE, a été livrée en octobre 2019. Conduite en partenariat avec les tutelles académiques des lycées de l'Education nationale, de l'Agriculture et de la Mer, elle s'inscrit dans le cadre de l'observation continue des variations des populations lycéennes que mène la Région depuis de nombreuses années. La dernière étude exhaustive sur l'ensemble de la Bretagne (réalisée par TMO) remontait à 2008 et couvrait la période 2008-2018. Depuis, des études plus ponctuelles ont été conduites en 2012, 2013 et 2014 avec TMO pour le pays de Ploërmel puis avec l'INSEE associé à l'AUDIAR et les services statistiques de l'académie pour les études focalisées sur la métropole rennaise.

Les projections de l'INSEE permettent d'identifier trois paliers (2026/2040/2050) montrant qu'après la phase de croissance jusqu'en 2026, la population lycéenne globale baissera en Bretagne mais restera cependant supérieure à 120 000 lycéens, ce qui était le niveau atteint en 2015 après une période de croissance continue de 2010 à 2015. Ainsi, malgré une courbe décroissante après 2026, la population lycéenne bretonne ne s'effondrerait pas durant la période 2026-2040 et recommencerait même à croître après 2040. Cette étude permet aussi une observation fine des populations lycéennes sur les territoires, en retenant l'échelle des Bape - Bassins d'animation de la politique éducative. Ainsi cette étude permet à la Région et à ses partenaires éducatifs d'être attentive, dès maintenant, sur certains territoires, notamment la diagonale Lannion, Carhaix, Quimper, qui pourraient connaître un recul démographique. A l'inverse, elle vient conforter les choix faits en 2014 pour l'implantation de nouveaux lycées publics en Bretagne, à Liffré (rentrée 2020), à Ploërmel (rentrée 2022).

Les enjeux globaux de la politique éducative régionale restent en 2020 ceux identifiés les dernières années, notamment la refondation de la relation Région/EPLE. La mise en œuvre de la convention Région/EPLE adoptée en mai 2019 restera une des actions structurantes conduites avec et pour les lycées. Le déploiement, depuis octobre 2019, des référents territoriaux, interlocuteurs de 1<sup>er</sup> niveau dans les lycées constitue un élément important de la réussite de cette nouvelle relation Région/EPLE. Leurs missions seront articulées avec celles des quatre subdivisions immobilières et des directeurs territoriaux. L'année 2020 sera ainsi marquée par l'organisation d'un nombre significatif de dialogues de gestion avec les lycées, l'objectif étant de rencontrer l'ensemble des EPLE, sur un rythme tri- annuel.

Dans le cadre de la Breizh Cop, plusieurs des orientations et objectifs des feuilles de route stratégiques adossées au SRADDET nous imposeront une évolution sensible des actions engagées en faveur des lycéens et des lycéen.ne.s. Il s'agit, d'une part, de la mise en œuvre opérationnelle du « Bien manger pour tous » et en particulier de son axe 1 « Orienter l'achat public et citoyen, notamment par l'éducation alimentaire ». Elle prendra appui sur l'activation des moyens définis dans le schéma des achats économiquement responsables et par la charte qualité de la restauration dans les lycées. Il s'agit, d'autre part, de la mise en œuvre du plan « énergie lycée » dans ses trois dimensions : travaux sur le patrimoine bâti, maintenance des installations techniques et accompagnement des évolutions des comportements des usagers des locaux. Enfin, dans le cadre de ses engagements en faveur de stratégies numériques responsables, la Région entend poursuivre et amplifier son action pour soutenir l'éducation et la formation au numérique et par le numérique.

Ainsi en 2020, l'action régionale en faveur des lycées sera poursuivie suivant ses 6 axes structurants prioritaires :

- 1- La structuration de la carte des formations des lycées, en accord avec le CPRDFOP pour les formations professionnelles et la concertation renforcée avec les autorités académiques pour la carte des enseignements généraux et technologiques dans le cadre de la réforme du baccalauréat,
- 2- La mise en œuvre du Schéma Directeur Immobilier des lycées et du plan « Energie Lycées », en accord avec les objectifs de la Breizh COP,
- 3- Le développement des usages des ressources numériques en classe, en accord avec nos stratégies numériques responsables,
- 4- La mobilisation des lycées via le dispositif « Pass Ressources Pédagogiques » dans le respect de l'autonomie des lycées pour le choix de ces ressources,
- 5- Le soutien aux projets éducatifs portés par les établissements, et la poursuite du dispositif « Qualycée » en développant les démarches d'économies d'énergies,
- 6- La mise en œuvre de la convention Région/EPLE, comme précisé ci-dessus, afin de fluidifier la relation avec les établissements et caler avec les lycées le niveau des services aux usagers que la collectivité souhaite mettre en œuvre dans ses domaines de compétences.

### → Le volet immobilier de l'action régionale en faveur des lycées

La Région a approuvé, en novembre 2019, les orientations de la feuille de route fixant un cap pour les actions prioritaires du Conseil Régional en matière de stratégie énergétique. Elles reprennent les thématiques liées à la région responsable et pour le volet immobilier en faveur des lycées, le plan énergie du patrimoine des lycées voté en juin 2019.

Ainsi, pour parvenir à atteindre les objectifs fixés par le SRADDET à horizon 2050, (à savoir : 60% de réduction de la consommation énergétique finale, 52% de réduction des gaz à effet de serre et 76% d'EnR dans la consommation énergétique finale) des actions sont enclenchées et répondre aux objectifs de la Breizh COP :

⇒ L'objectif n°27 « Accélérer la transition énergétique en Bretagne » :

- Des opérations de pédagogie et de la sensibilisation de l'ensemble des acteurs des lycées en diffusant la démarche d'économie d'énergie au plus près des différents occupants de l'établissement et en réalisant un diagnostic participatif afin de concevoir à terme un programme éducatif de réduction des consommations énergétiques ;
- La rénovation énergétique de trois sites par an en moyenne et la réalisation d'audits énergétiques de 15 sites par an en moyenne ;
- Des programmes de travaux privilégiant la sobriété énergétique dans le cadre des réflexions en cours sur le lycée de demain avec les acteurs de la communauté lycéenne, le recours aux énergies renouvelables en accentuant les raccordements aux réseaux de chaleur urbain, la mise en place progressive de chaudières à bois granulés et la pose de panneaux photovoltaïques quand les sites sont compatibles.

Certaines de ces actions pourront être soutenues en lien avec les économies d'énergie (ADEME) ou la valorisation de la vente de Certificats d'Economie d'Energie (CEE) permettant ainsi à la Région Bretagne de réaliser de nouveaux travaux dans ce domaine.

⇒ L'objectif n°21 « Améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur » :

Les diagnostics approfondis pour détecter l'amiante et le radon ont été menés et les travaux spécifiques à chaque établissement seront enclenchés à compter de 2020. Une démarche pédagogique d'accompagnement de l'ensemble des acteurs des lycées pour améliorer la qualité de l'air est prévue. Elles pourront s'accompagner de travaux de remédiation, le cas échéant.

### → Favoriser le développement et la pratique des langues de Bretagne

La « Convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne » signée en décembre 2015 entre la Région, l'Etat et les universités de Bretagne occidentale et Rennes 2 fera l'objet d'un bilan entre les partenaires. La négociation avec l'Etat sera lancée en vue de l'élaboration d'une nouvelle convention pour la période 2020-2025. La Région s'appuiera sur les résultats de l'enquête sociolinguistique conduite en 2018 ainsi que sur les avis de ses partenaires publics, associatifs, de l'office public de la langue bretonne pour travailler à une convention ambitieuse, qui permette en particulier le développement continu de l'enseignement bilingue et facultatif.

En cohérence avec ces orientations, la Région maintiendra en 2020 son effort en faveur des acteurs de l'enseignement et de la formation des adultes aux langues régionales, ainsi que les structures qui favorisent le développement de la présence des langues dans la vie de tous les jours.

Pour la langue galloise, la Région propose, pour la première fois, un plan d'action pour sa sauvegarde et son développement. En 2019, la Région, en tant que chef de file, réunira les acteurs du territoire au sein d'une structure de concertation, le Comité Langue Galloise (CLG), pour co-construire le plan de développement pour le gallo.

### → Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur

Un des enjeux majeurs en 2020 est la poursuite de l'achèvement de la contractualisation au titre du CPER actuel et la préparation de sa future génération complétée par la construction du PO pour la programmation européenne 2021/2027. C'est en effet au travers de ces leviers financiers que la région optimisera sa capacité à agir en générant le maximum d'impacts et de cohérence dans l'action publique et ce dans un lien fort avec les collectivités territoriales concernées.

A ce titre le travail en cours de réécriture de la S3 et la priorisation de certaines filières stratégiques d'excellence parmi lesquelles la cybersécurité, le spatial, l'intelligence artificielle ou ce qui touche à la mer notamment les biotechnologies et bien sûr le « Bien Manger » sont essentiels. L'ensemble de ces champs doivent être couverts en prenant en considération les enjeux de la Breizh COP, c'est en effet largement grâce aux résultats de travaux de recherche que nos acteurs économiques pourront réussir à saisir les opportunités des mutations auxquelles les défis environnementaux et sociétaux les « contraignent ».

Un autre enjeu majeur de l'année à venir est de réussir la suite de l'UBL. La fin de cette COMUE effective depuis la fin d'année dernière doit être l'opportunité de reconfigurer l'articulation des Universités bretonnes sur de nouvelles bases en s'appuyant sur les réussites antérieures. La concrétisation du GIP Numérique est un exemple qu'il faut tenter de dupliquer. Le travail collaboratif qui a permis de sécuriser la réorientation des anciens salariés de l'UBL est la démonstration de la volonté commune. Il en va d'ailleurs de la capacité de la Bretagne à s'inscrire dans les grands projets nationaux dont elle a trop souvent été exclue ces dernières années.

Pendant cette phase de formalisation stratégique la Région poursuivra par ailleurs son soutien aux établissements et aux chercheurs que ce soit sur des investissements indispensables à la bonne qualité des formations ou sur des aides aux projets.

## \\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

### → Autorisations d'engagement et de programme

	AE				Total AE
	931	932	933	939	
<b>Assurer la relation formation emploi</b>					
P.0301 Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation	2 885 300				2 885 300
<b>Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne</b>					
P.0302 Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées		7 475 000			7 475 000
<b>Améliorer le cadre bâti des lycées</b>					
P.0303 Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées		4 873 000			4 873 000
P.0304 Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés		220 000			220 000
<b>Améliorer les équipements des lycées</b>					
P.0308 Développer le numérique éducatif		1 950 000			1 950 000
<b>Améliorer le fonctionnement des lycées</b>					
P.0309 Assurer le fonctionnement des lycées publics		31 351 000			31 351 000
P.0310 Participer au fonctionnement des établissements privés		39 545 000			39 545 000
<b>Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur</b>					
P.0311 Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur		880 000		12 020 000	12 900 000
<b>Favoriser l'apprentissage</b>					
P.0312 Accompagner le développement de l'apprentissage	6 200 000				6 200 000
P.0313 Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement	5 000 000				5 000 000
<b>Assurer les formations sanitaires et sociales</b>					
P.0314 Assurer les formations sanitaires et sociales	54 861 000				54 861 000
<b>Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux</b>					
P.0315 Faciliter les projets individuels de formation et de qualification	12 200 000				12 200 000
P.0316 Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales	64 298 500				64 298 500
P.0317 Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable	58 650 000				58 650 000
P.0319 Accompagner les dynamiques territoriales emploi formation	7 226 000				7 226 000
<b>Développer les langues de Bretagne</b>					
P.0318 Développer les langues de Bretagne	1 568 759	180 000	5 306 241		7 055 000
	212 889 559	86 474 000	5 306 241	12 020 000	316 689 800

	AP				Total AP
	901	902	903	909	
<b>Assurer la relation formation emploi</b>					
P.0301 Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation	65 000				65 000
<b>Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne</b>					
P.0302 Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées		3 900 000			3 900 000
<b>Améliorer le cadre bâti des lycées</b>					
P.0303 Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées		182 000 000			182 000 000
P.0304 Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés		18 220 000			18 220 000
<b>Améliorer les équipements des lycées</b>					
P.0308 Développer le numérique éducatif		7 090 000			7 090 000
<b>Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur</b>					
P.0311 Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur		6 850 000		6 050 000	12 900 000
<b>Favoriser l'apprentissage</b>					
P.0312 Accompagner le développement de l'apprentissage	7 670 000				7 670 000
P.0313 Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement					
<b>Développer les langues de Bretagne</b>					
P.0318 Développer les langues de Bretagne			760 000		760 000
	7 735 000	230 140 000	760 000	6 050 000	244 685 000

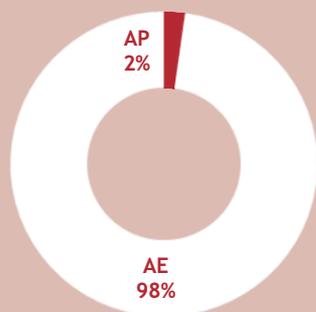
→ Crédits de paiement - Fonctionnement et Investissement

	CPF				Total CPF
	931	932	933	939	
<b>Assurer la relation formation emploi</b>					
P.0301 Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation	3 919 600				3 919 600
<b>Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne</b>					
P.0302 Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées		7 275 000			7 275 000
<b>Améliorer le cadre bâti des lycées</b>					
P.0303 Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées		4 323 000			4 323 000
P.0304 Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés		220 000			220 000
<b>Améliorer les équipements des lycées</b>					
P.0308 Développer le numérique éducatif		1 950 000			1 950 000
<b>Améliorer le fonctionnement des lycées</b>					
P.0309 Assurer le fonctionnement des lycées publics		31 351 000			31 351 000
P.0310 Participer au fonctionnement des établissements privés		39 545 000			39 545 000
<b>Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur</b>					
P.0311 Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur		500 000		10 395 000	10 895 000
<b>Favoriser l'apprentissage</b>					
P.0312 Accompagner le développement de l'apprentissage	6 200 000				6 200 000
P.0313 Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement	8 000 000				8 000 000
<b>Assurer les formations sanitaires et sociales</b>					
P.0314 Assurer les formations sanitaires et sociales	54 794 000				54 794 000
<b>Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux</b>					
P.0315 Faciliter les projets individuels de formation et de qualification	10 750 000				10 750 000
P.0316 Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales	84 020 600				84 020 600
P.0317 Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable	49 905 000				49 905 000
P.0319 Accompagner les dynamiques territoriales emploi formation	5 396 000				5 396 000
<b>Développer les langues de Bretagne</b>					
P.0318 Développer les langues de Bretagne	1 568 759	180 000	5 306 241		7 055 000
	224 553 959	85 344 000	5 306 241	10 395 000	325 599 200

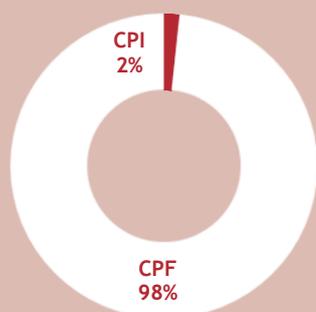
	CPI				Total CPI
	901	902	903	909	
<b>Assurer la relation formation emploi</b>					
P.0301 Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation	65 000				65 000
<b>Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne</b>					
P.0302 Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées		100 000			100 000
<b>Améliorer le cadre bâti des lycées</b>					
P.0303 Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées		148 000 000			148 000 000
P.0304 Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés		18 220 000			18 220 000
<b>Améliorer les équipements des lycées</b>					
P.0306 Améliorer les équipements dans les lycées publics		10 095 000			10 095 000
P.0307 Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés		4 100 000			4 100 000
P.0308 Développer le numérique éducatif		6 170 000			6 170 000
<b>Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur</b>					
P.0311 Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur		5 550 000		6 050 000	11 600 000
<b>Favoriser l'apprentissage</b>					
P.0312 Accompagner le développement de l'apprentissage	7 670 000				7 670 000
<b>Assurer les formations sanitaires et sociales</b>					
P.0314 Assurer les formations sanitaires et sociales	65 000				65 000
<b>Développer les langues de Bretagne</b>					
P.0318 Développer les langues de Bretagne			760 000		760 000
	7 800 000	192 235 000	760 000	6 050 000	206 845 000

## Programme 301

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

**65 000 €**

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

**2 885 300 €**

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

**65 000 €**

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

**3 919 600 €**

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation

### \\ Raison d'être du programme

L'anticipation des besoins en compétences pour préparer aux métiers de demain, la construction de ressources d'information diversifiées et adaptées aux attentes des usagers sur les métiers, les formations, les emplois et l'accès à une information personnalisée sur les droits individuels à l'orientation et à la formation sont des enjeux essentiels dans un contexte de profondes mutations des compétences, des métiers et du travail. Ces enjeux sont partagés dans le cadre quadripartite du CPRDFOP désormais pleinement entré dans sa phase de mise en œuvre, suivie par le CREFOP et dont l'évaluation sera lancée en 2020. Ils s'inscrivent désormais pleinement dans la dynamique de la Breizh COP.

Cette année verra notamment le lancement d'un outil web de diagnostic Emploi-Compétences à l'échelle régionale et territoriale, la poursuite du déploiement des contrats d'objectifs avec les branches professionnelles et l'organisation d'une nouvelle offre de service décentralisée et « hors les murs » de premier niveau d'information pour tous les publics et sur l'ensemble des problématiques (emploi, orientation, formation, évolution ou reconversion professionnelle) avec le déploiement des espaces IDEO. 2020 sera également l'année de lancement et de mise en œuvre de la nouvelle mission de la Région en matière de productions de ressources pédagogiques à destination des publics scolaires et des équipes éducatives. La mise en ligne de la plateforme numérique d'information sur l'orientation, la formation et les métiers en Bretagne sera par ailleurs effective à l'été 2020.

### \\ 2020 en actions

#### → Déploiement des espaces IDÉO

Dans le cadre d'une concertation initiée en 2019 avec l'ensemble des réseaux régionaux, le SPRO-EP (le service public régional de l'orientation et de l'évolution professionnelle) devient IDÉO. Ce service public régional d'information et d'aide à l'orientation réunit sous une bannière commune les 10 réseaux de professionnels chargés d'informer et de conseiller chaque Breton·ne sur les métiers, les formations et les opportunités d'emploi en Bretagne.

Afin de rendre plus visible et lisible les droits de chacun et de renforcer la connaissance et l'accessibilité d'une offre d'information et de services physiques et dématérialisés, au plus près des usagers, les actions vont se centrer particulièrement sur le déploiement d'Espaces IDÉO. Rassemblant une diversité de professionnels, afin d'assurer un accueil et une information de 1<sup>er</sup> niveau, hors les murs d'une structure, il s'agit d'espaces organisés ponctuellement à l'occasion de rencontres, de forums d'information sur les métiers et les formations et qui ont vocation à se décliner sur tout autre lieu : espaces publics, galeries commerciales, médiathèques....

#### ▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP : développement et mise en ligne de la plateforme web régionale IDÉO

Associant tous les réseaux et membres du service public, la plateforme web IDÉO a pour objectifs de proposer un appui aux 1<sup>ères</sup> étapes de réflexion puis de formalisation d'un projet personnel, tout en favorisant la mise en relation avec un professionnel, en tant que de besoin. Se substituant au site Se Former en Bretagne, intégrant le site Cléor, ce projet a pour ambition de donner accès à toutes et tous, à quelque endroit du territoire régional, à une qualité identique d'informations et de connaissances sur les métiers, l'emploi, les formations et compétences associées. A ce titre il s'inscrit dans la stratégie Breizh COP et les objectifs de conception de services publics numériques de proximité et d'engagement pour la cohésion des territoires.

### → **Elaboration et mise à disposition de ressources, auprès des publics scolaires et des équipes pédagogiques**

Cette offre de ressources d'informations pour les publics scolaires, apprentis et étudiants, sera élaborée dans le cadre d'un partenariat renforcé avec les Autorités Académiques et du transfert, effectif au 1er janvier 2020, des parties de services de la délégation régionale de l'ONISEP.

### → **Observation des parcours des jeunes en situation de décrochage et capitalisation d'expériences et d'initiatives en matière de persévérance scolaire**

Les travaux de l'observatoire du décrochage mis en place en 2019 seront poursuivis et seront complétés en 2020 par une démarche d'observation des publics telle que proposée dans le cadre du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences.

L'organisation au printemps d'une journée d'initiatives territoriales (JIT) de la persévérance scolaire permettra par ailleurs de partager et de valoriser une diversité d'actions mises en œuvre dans tous les territoires bretons pour la persévérance scolaire de tous les jeunes.

Qu'il s'agisse de la plateforme web, de l'observation du décrochage et des publics ou de la JIT persévérance scolaire, ces différentes actions seront déployées avec l'appui du GREF, dans le cadre de son programme d'activités 2020.

### → **Lancement d'un outil web de diagnostic Emploi-Compétences à l'échelle régionale et territoriale**

Le CPRDFOP, plus particulièrement au travers du chantier 1, affirme la nécessité de conforter les outils de diagnostic emploi-compétences et de permettre leur consolidation aux différents échelons adaptés afin de répondre aux besoins de l'économie régionale, de ses filières et de ses territoires. Cet enjeu croise l'objectif porté dans le cadre du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences qui vise, notamment, la production de données territorialisées afin d'alimenter les travaux des Commissions Territoriales Emploi Formation. En 2020, le GREF assurera ainsi la réalisation d'un outil de data visualisation d'informations sur le champ de l'emploi (secteurs/métiers), du marché du travail et de la formation, accessibles au niveau régional et territorial (CTEF/ÉPCI). Une première version de cet outil sera mise à disposition des acteurs au cours du premier semestre 2020 et fera l'objet d'une consolidation progressive tout au long de l'année.

### → **Mise en œuvre des contrats d'objectifs « Emploi-Compétences-Formation-Orientation »**

Engagée en 2019 avec la définition d'un cadre commun de référence adopté en CREFOP, cette nouvelle génération de contrats d'objectifs a désormais vocation à se décliner dans les différents secteurs de l'économie régionale : après la signature des contrats d'objectifs « Bâtiment » et « Produits de la Pêche et de l'Aquaculture » en 2019, leur déploiement sera poursuivi en 2020 (Travaux publics, Métallurgie, Agriculture, Agroalimentaire ...). Au travers de cette contractualisation renouvelée avec les branches professionnelles, il s'agit d'anticiper les besoins en compétences pour préparer aux métiers de demain, d'accompagner la nécessaire montée en compétences des actifs, en lien plus particulièrement avec les transitions environnementale, climatique et énergétique, au service des ambitions de la Breizh COP. Par la mobilisation des entreprises et des branches professionnelles, les contrats d'objectifs favorisent également une meilleure connaissance des secteurs et des métiers, participant à la mise en œuvre de la nouvelle compétence régionale d'information sur les métiers auprès des jeunes.

## **Les actions du programme**

### → **Développer la connaissance de la relation emploi-formation**

- ✓ Conduire une démarche structurée d'information et d'observation emploi-formation à l'échelle régionale
- ✓ Développer l'apport de connaissances thématiques complémentaires

### → **Assurer la gouvernance du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP)**

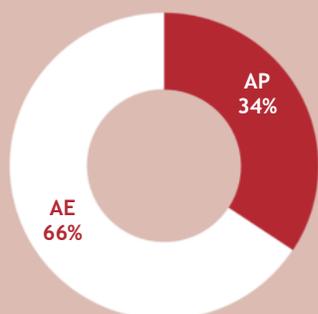
- ✓ Conduire le suivi et l'évaluation du CPRDFOP au sein du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CREFOP)
- ✓ Assurer une démarche d'animation auprès des acteurs régionaux et territoriaux
- ✓ Développer des dynamiques sectorielles dans le cadre d'une contractualisation renouvelée avec les branches professionnelles

### → **Animer IDÉO, le service public régional d'information et d'appui à l'orientation**

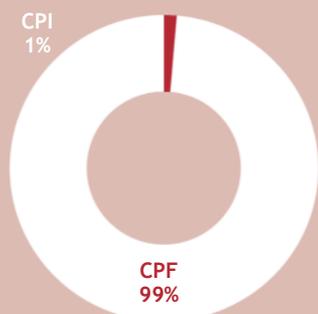
- ✓ Développer la professionnalisation et l'ingénierie
- ✓ Produire et/ou diffuser des ressources d'information sur les métiers et les formations, pour tous les publics, notamment scolaires, apprentis, étudiants
- ✓ Coordonner les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs

## Programme 302

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

**3 900 000 €**

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

**7 475 000 €**

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

**100 000 €**

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

**7 275 000 €**

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées

### \\ Raison d'être du programme

Le Conseil régional poursuit sa politique volontariste dans l'accompagnement des démarches éducatives menées par les établissements d'enseignement secondaire. Il s'agit ainsi de participer activement à la construction d'une citoyenneté vivante, durable et solidaire, à l'épanouissement et à la réussite des lycéennes et lycéens bretons.

Pour atteindre ces objectifs, la Région Bretagne met en œuvre de nombreux dispositifs et en particulier Karta Bretagne et le Conseil régional des jeunes, lycéens et apprentis de Bretagne (CRJ).

Soutenir les projets des lycées sur les thématiques de la santé, du développement durable, de la culture, de l'égalité..., permettre aux élus du CRJ de débattre et proposer des projets, participer à l'acquisition de ressources pédagogiques mutualisées choisies par les lycées via le Pass Ressources Pédagogiques (PRP), poursuivre l'aide au premier équipement professionnel des élèves, aider les établissements à développer l'ouverture à l'international : toutes ces actions participent à la formation et l'épanouissement des jeunes bretons.

### \\ 2020 en actions

→ **Encourager l'expression des jeunes à la chose publique (Conseil régional des jeunes)**

Le mandat des jeunes élus du CRJ 2018/2020 arrive à son terme en mai 2020 avec la réalisation d'un certain nombre de contributions. En effet, pour la première fois depuis l'existence de cet espace d'échanges et d'expression des lycéens et apprentis, les élus régionaux ont proposé des thématiques spécifiques pour lesquelles l'expertise d'usage apportée par les jeunes s'est avérée primordiale dans la mise en œuvre de politiques publiques. Ainsi, le nautisme en Bretagne, le musée du 21<sup>ème</sup> siècle, les politiques culturelles, le sujet du climat, l'attractivité de l'Europe pour les jeunes...feront l'objet de travaux qui seront restitués au fur et à mesure de leur avancement.

→ **Contribuer au projet éducatif global de l'établissement (Karta Bretagne)**

L'action régionale « Karta Bretagne » continue à accompagner la dynamique éducative des établissements secondaires bretons autour des cinq axes thématiques suivants : Santé et qualité de vie ; Développement durable et agenda 21 ; Ouverture des jeunes au monde ; Éducation artistique, sensibilisation à l'art, à la culture, aux sciences et techniques ; Égalité fille-garçon et lutte contre toutes les discriminations.

Deux actions devant faciliter la mise en œuvre d'actions éducatives dans les lycées bretons seront organisées pendant le 1<sup>er</sup> semestre 2020. D'abord, une réactualisation du guide *Les bonnes pratiques pour les résidences d'artistes en milieu scolaire* (1<sup>ère</sup> version : novembre 2015) sera finalisée en lien avec l'Etat, les collectivités, des enseignants et des acteurs culturels pour une diffusion en mars 2020. Ensuite, une nouvelle rencontre d'échanges avec les lycées bretons, en lien étroit avec le dispositif Karta Bretagne, sur le thème de la prévention par les pairs se déroulera en février 2020.

→ **Valoriser les filières professionnelles des lycées bretons (Qualycée)**

L'action régionale Qualycée continue son développement avec un nouvel appel à candidatures courant mars 2020 pour des lycées à sections professionnelles intéressés. Suite à l'adoption du plan régional énergie, une sensibilisation et un accompagnement sur ce sujet seront priorités parmi les 55 lycées engagés dans cette démarche de labellisation.

### → Développer la mobilité internationale des apprenants

La programmation européenne des fonds Erasmus + 2014-2020 arrive prochainement à échéance et un doublement des crédits à la mobilité européenne pour la future programmation 2021-2027 semble se confirmer.

En 2020, les axes stratégiques suivants seront pérennisés :

- Conforter son rôle de facilitateur pour le développement de la mobilité européenne

La collectivité régionale co-préside le COREMOB-COMITÉ REgional de la MOBilité- avec l'Etat depuis juin 2015 (7 comités organisés à ce jour) et met en synergie, de manière pertinente, institutions, associations et établissements de formation. Il se révèle un excellent levier pour rendre lisible l'information sur la mobilité, former les acteurs de l'éducation (formelle et non formelle), accompagner les jeunes qui sont le plus éloignés de la mobilité et développer la mobilité entrante de jeunes volontaires européens dans les établissements de formation. De plus, l'animation du réseau breton des développeurs de la mobilité européenne Erasmus +, initiée depuis 2015, se révèle primordiale afin de faire connaître Erasmus + et ses nouvelles opportunités et d'accompagner les futurs porteurs de projets.

- Développer les projets européens par la collectivité régionale (B-MOUVE)

Depuis 2015, la collectivité dépose un projet européen Erasmus + en tant que chef de file d'un consortium pour le compte d'établissements de formation sanitaire et sociale, intitulé B-MOUVE (Bretagne-Mobilité et OUverture Vers l'Europe). Chaque année, des projets européens sont ainsi déposés auprès de l'Agence européenne Erasmus + et permettent la mobilité en Europe de plus de 200 apprenants pré- et post-bac, mais également de personnels, chaque année.

Il s'agit en 2020 de développer B-MOUVE vers d'autres publics qui n'ont pas nécessairement la capacité de mobiliser des moyens humains pour déposer en leur nom propre des projets Erasmus +. Ainsi, la mobilisation, en lien avec l'Académie et la DRAAF, des lycées ayant des formations BTS, sera réalisée afin que la Région dépose en janvier 2020 un consortium B-MOUVE « BTS » en tant que chef de file pour le compte des lycées intéressés.

### → Accompagner l'accès aux ressources pédagogiques

L'année scolaire 2019/20 est la première année de mise en œuvre de la réforme du baccalauréat pour les élèves de seconde et première. La rentrée 2020 verra le cycle terminal modifié par cette réforme. Fin 2019, il est constaté que les choix faits par les lycées concernant l'usage des ressources pédagogiques en classe sont multiples : manuels scolaires « papiers », livres numériques, ressources produites par les enseignants... En conséquence, le dispositif PRP est abondé en 2020, et porté à 50€ par élève et suivant des modalités identiques, car il permet d'offrir aux lycées un libre choix d'usage de cette aide, soit une augmentation du budget de 3,8 M€ par rapport à l'année 2019.

Pour les lycées qui ne souhaiteraient pas s'engager dans un PRP, la Région conservera l'aide aux boursiers suivant les modalités existantes (50€/élève boursier en lycée professionnel et 100€/élève boursier en enseignement général et technologique).

Enfin le financement des matériels coûteux de certaines filières professionnelles sera reconduit en incitant cependant les lycées professionnels à s'impliquer dans l'achat mutualisé de ces équipements car il est constaté, lorsque c'est le lycée qui organise directement les achats de ces matériels, que tous les élèves sont équipés en temps voulu, objectif qui ne peut être atteint lorsque l'aide individuelle est versée aux familles.

---

## Les actions du programme

### → Encourager les dynamiques éducatives dans les lycées et avec les lycéens

- ✓ Promouvoir l'éducation citoyenne et éco-citoyenne dans les lycées
- ✓ Permettre l'expression et la création de projets par les jeunes bretons
- ✓ Valoriser les filières professionnelles des lycées et renforcer le lien avec le milieu économique

### → Développer la mobilité internationale des apprenants

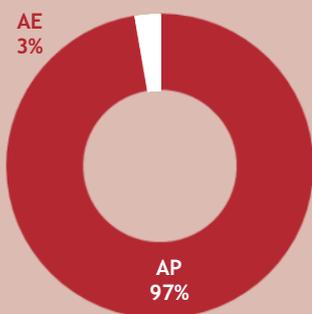
- ✓ Favoriser les mobilités collectives des publics prioritaires de la Région
- ✓ Accompagner les séjours d'études et stages individuels à l'international
- ✓ Encourager l'accueil de jeunes étrangers dans les établissements de formation

### → Promouvoir les initiatives associatives, et soutenir les familles

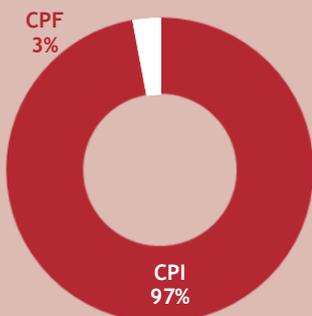
- ✓ Soutenir les projets éducatifs associatifs
  - ✓ Permettre la mise à disposition de ressources pédagogiques
  - ✓ Soutenir les familles pour l'acquisition de matériels professionnels
-

## Programme 303

### Autorisations de programme et d'engagement



### Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre des exercices 2019 à 2020 une autorisation de programme de

**182 000 000 €**

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

**4 873 000 €**

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

**148 000 000 €**

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

**4 323 000 €**

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées

### \\ Raison d'être du programme

Ce programme est actuellement encadré par le plan d'actions 2019-2020, déclinaison du Schéma Directeur Immobilier en faveur des lycées publics bretons voté en décembre 2016, ainsi que le plan Energie des lycées adopté en juin 2019. L'objectif global de ce programme est d'améliorer l'accueil de l'ensemble des usagers des établissements en tenant compte notamment de la santé des usagers, de l'adaptation des locaux aux nouvelles formations, de l'amélioration des conditions de travail tout en intégrant la réduction de l'empreinte énergétique du patrimoine immobilier régional en tant que Région Responsable.

### \\ 2020 en actions

#### → Les restructurations globales, le plan internat et les équipements sportifs

La restructuration globale de 20 lycées inscrits en axe 1 l'amélioration des conditions d'hébergement par le biais d'un « plan internat », les équipements sportifs intégrés ou mis à disposition par les collectivités.

#### • Les lycées relevant de l'axe 1 du SDI « Restructurer globalement les sites nécessitant une intervention d'ampleur » :

⇒ Des études de programmation initiées ou poursuivies pour les lycées agricoles de Caulnes, La fontaine des Eaux à Dinan, Chaptal à St Briec, Amiral Ronarc'h à Brest, Jean-Marie Le Bris à Douarnenez, Beaumont à Redon, LPM d'Etel, Marcelin Berthelot à Questembert et Lesage à Vannes ;

⇒ Des études de maîtrise d'œuvre dans les lycées de J. Lesven à Brest, T. Corbière à Morlaix et Dugesclin à Auray ;

⇒ Des travaux de restructuration des lycées Henri Avril à Lamballe, Freyssinet à Saint Briec.

⇒ Une livraison à l'été 2020 d'un service de restauration et la rénovation énergétique d'une partie du lycée de Bréquigny à Rennes

#### • Le plan internat

Il a pour objet d'améliorer les conditions d'accueil des apprenants et de faire face à une forte tension démographique. Ainsi, 2020 portera :

⇒ les études de programmation et/ou maîtrise d'œuvre des internats des lycées Dupuy de Lôme à Brest, E. James à Etel et J. Guéhenno à Vannes.

⇒ Les travaux des internats de La Pérouse-Kérichen à Brest (projet portant sur la déconstruction de 3 bâtiments et la construction d'un internat de 16 unités dortoir dont les performances énergétiques doivent viser les labels E+/C-\* et « bâtiment biosourcé »), des lycées Sévigné à Cesson-Sévigné et de Colbert à Lorient (objectif de livraison : février 2022).

⇒ Les travaux de rénovation plus classique des lycées de Lannion, Carhaix, Châteaulin (EPLEFPA), Concarneau, Pleyben, Pont de Buis et Fouesnant (livraison 2020).

#### • Les équipements sportifs

Sont aujourd'hui recensés la rénovation de complexes sportifs mis à disposition des lycées de Kerneuzec à Quimperlé, C. De Gaulle à Vannes, la réfection ou la construction d'équipements sportifs de lycées relevant de l'axe 1 (La Fontaine des Eaux à Dinan ou Dugesclin à Auray) ou de l'axe 8 « Assurer le maintien des sites » (LPA de St Aubin du Cormier ou le LEGTA de Pontivy).

#### → L'ouverture d'un nouveau lycée public

2020, c'est aussi l'ouverture du lycée Simone Veil à Liffré. D'une surface de plancher de plus de 14 000 m<sup>2</sup> répartis en 8 bâtiments principaux, ce nouvel établissement est conçu pour accueillir à terme 1 200 lycéens, extensible à 1500 élèves dans les années futures.

A la rentrée 2020 ce nouveau lycée accueillera les niveaux de seconde générale et de première technologique (séries Management et Gestion et Sciences de l'Ingénieur). La carte des enseignements de spécialités de seconde, outre les sept enseignements de spécialités les plus courants, comprend les spécialités numériques et sciences informatiques (NSI) et Sciences de L'Ingénieur (SI).

Ce projet, d'un montant de 48M€, a été conçu pour privilégier les dispositions constructives passives donc pérennes, en proposant des conditions de confort et d'usage agréables à moindre frais énergétiques. Une production d'électricité par panneaux photovoltaïques installés en toiture vient compléter ces dispositions.

\*Bâtiment à Energie Positive et Réduction Carbone

## ►► La Région engagée dans la Breizh COP

### → La mise en œuvre du Plan énergie

2020 sera la 1<sup>ère</sup> année pleine de mise en œuvre du plan énergie dans les lycées notamment par la mise en place d'une véritable stratégie de développement du photovoltaïque et plus généralement des énergies renouvelables (raccordements au réseau de chaleur, installations de chaudière bois), l'amélioration des connaissances du patrimoine régional (audits énergétiques et plans de comptage des consommations) et la réalisation d'actions concrètes telles que la mobilisation des acteurs des lycées, la rénovation des bâtiments (éco-sobriété).

S'agissant de la mobilisation des lycées, la Région Bretagne s'est engagée au côté de 8 établissements dans une démarche pédagogique sur l'année scolaire 2019-2020 afin d'améliorer l'exploitation des bâtiments et de sensibiliser l'ensemble des acteurs à plus de sobriété en matière énergétique. Les bonnes pratiques mises en place sur l'année scolaire feront l'objet d'un suivi sur les années suivantes afin de pérenniser les acquis. Cette démarche pédagogique sera développée tous les ans avec 10 établissements supplémentaires en lien avec les actions également réalisées par le Rectorat et les établissements.

Concernant les actions sur le bâti, des programmes de travaux ont été adaptés pour être en cohérence avec la Breizh COP et le Plan énergie. A titre d'exemple, les études de maîtrise d'œuvre portant sur la rénovation des ateliers technologiques du lycée Tristan Corbière seront lancées en 2020 et intégreront l'installation d'une centrale photovoltaïque de 99 kW. Cette rénovation répondra au label E+/C-\*

### → Le lycée de demain

Il s'agit d'établir, en lien avec les autorités académiques, une politique régionale pour adapter les référentiels de construction portant sur les lieux de vie de la communauté lycéenne dans les années à venir en tenant compte de leurs préoccupations et de leurs besoins et notamment :

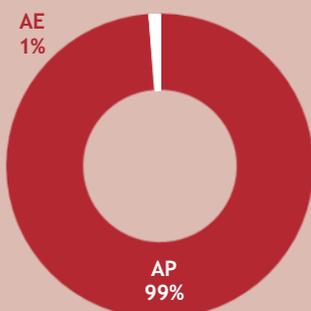
- La pédagogie
- Le bien vivre ensemble (aspect social d'un lycée, citoyenneté)
- Le bien-être (santé, hospitalité, sécurité, accessibilité)
- L'évolutivité (non spécification des espaces)
- La sobriété (maîtrise des surfaces, des coûts)
- L'ouverture (monde économique) et la mutualisation (plateaux techniques et espaces/fonctions)

## Les actions du programme

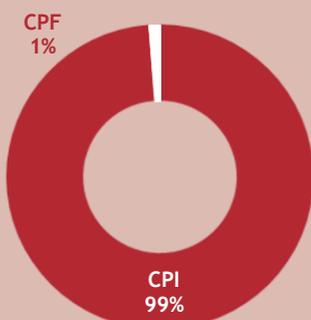
- **Offrir aux usagers un environnement de qualité par la construction ou la restructuration globale de lycées**
  - ✓ Construire de nouveaux lycées
  - ✓ Restructurer les sites nécessitant une intervention d'ampleur (Axe 1)
- **Veiller à la conformité du bâti et améliorer sa performance**
  - ✓ Assurer la mise en conformité des sites en matière d'accessibilité et de sécurité (Axe 2)
  - ✓ Améliorer la performance énergétique du patrimoine (Axe 3)
  - ✓ Adapter les locaux aux exigences sanitaires (Axe 7)
- **Adapter les locaux à l'évolution des besoins**
  - ✓ Adapter les locaux aux usages (Axe 4)
  - ✓ Adapter les capacités d'hébergement (Axe 5)
  - ✓ Adapter les locaux aux évolutions démographiques (Axe 6)
- **Assurer la continuité du service public et mener une stratégie patrimoniale**
  - ✓ Assurer le maintien des sites (Axe 8)
  - ✓ Assurer la continuité du service public et conduire la stratégie immobilière

## Programme 304

### Autorisations de programme et d'engagement



### Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

**18 220 000 €**

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

**220 000 €**

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

**18 220 000 €**

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

**220 000 €**

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés

### \\ Raison d'être du programme

Ce programme a pour objectif d'adapter le cadre bâti des lycées privés. D'une manière générale, il s'agit de répondre aux demandes de construction, de modernisation et de mises aux normes des locaux, exprimées par les lycées relevant des réseaux du Comité Académique de l'Enseignement Catholique (CAEC) pour les établissements sous contrat avec l'Education Nationale, du Conseil Régional de l'Enseignement Agricole Privé (CREAP) et de la Fédération Régionale des Maisons Familiales et Rurales (FRMFR) pour les établissements agricoles.

La Région poursuit dans les établissements privés les mêmes objectifs d'amélioration des locaux scolaires et de qualité environnementale du patrimoine bâti que pour les lycées publics.

### \\ 2020 en actions

#### → La mise en œuvre des protocoles de partenariat

Le montant de l'autorisation de programme est déterminé en fonction des protocoles de partenariat et leurs avenants signés pour la période 2017-2021 avec le Comité Académique de l'Enseignement Catholique (CAEC) et la période 2018-2021 pour le Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé (CNEAP). La Fédération Régionale des Maisons Familiales Rurales (FRMFR) ainsi que Diwan, qui n'ont pas contractualisé avec la Région un niveau de financement pluriannuel, bénéficient d'une aide annuelle en rapport avec les besoins exprimés.

Pour les établissements privés sous contrat avec l'Education nationale, le protocole 2017-2021 signé avec le CAEC prévoit un montant global de 62,5 M€ de travaux. Pour 2020, le financement de nouvelles opérations de travaux pourra s'élever à 13 M€.

Pour les établissements agricoles du réseau CNEAP, l'enveloppe du protocole 2018-2021 s'élève à 15.386 M€ dont 3.634 M€ pour 2020.

Le solde de l'autorisation de programme, 1,586 M€, finance les demandes de subventions de travaux présentées par les établissements de la FRMFR et Diwan.

Dans le réseau privé Education Nationale, l'enveloppe annuelle du protocole fait l'objet d'une ventilation, validée par la commission des finances du CAEC, entre chaque direction diocésaine selon le nombre d'élèves. Pour 2020, cette répartition prévisionnelle de l'enveloppe d'AP s'établit à 1,8 M€ pour les Côtes d'Armor, 3,8 M€ pour le Finistère, 3,4 M€ pour le Morbihan et 4 M€ pour l'Ille et Vilaine.

Au titre de cette instruction des dossiers, les protocoles de partenariat prévoient d'attribuer aux réseaux une subvention de fonctionnement forfaitaire, 150 k€ pour le CAEC, 50 k€ pour le CNEAP. Pour la Fédération Régionale des Maisons Familiales Rurales, la subvention de fonctionnement pour sa participation à l'instruction des demandes est déterminée en fonction du montant des dossiers subventionnés.

#### → L'instruction des demandes de subventions

Les demandes de travaux transmises par le chef d'établissement font l'objet d'une validation préalable par les autorités de son réseau. Celui-ci vérifie l'éligibilité de la demande au regard du cadre d'intervention de la Région, ainsi que le respect de l'enveloppe qu'il entend allouer à l'établissement. Pour les lycées privés Education Nationale, l'intervention de la Région est aussi contrainte par les plafonds imposés par la loi Falloux notamment pour les lycées d'enseignement général. Les travaux ainsi financés s'inscrivent dans les cinq thématiques présentées ci-dessous.

Sécurité et santé des usagers :

La Région participe, aux côtés des établissements, au financement de travaux de mises aux normes, tels que la réfection des réseaux électriques, le remplacement de dispositifs de sécurité contre les risques d'incendie dans les internats, les services de restauration ou les ateliers et les espaces scientifiques.

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite des locaux neufs et des locaux existants :

La Région subventionne les divers aménagements indispensables pour améliorer les conditions d'accès des publics en situation de handicap dans les établissements scolaires.

Modernisation des locaux :

La Région apporte son concours à la rénovation et à l'aménagement des locaux scolaires : salles de cours, ateliers professionnels, internats, service de restauration, centre de documentation et d'information, espaces sportifs. L'intérêt consiste à offrir aux élèves de meilleures conditions de formation et de vie, tant du point de vue du confort des espaces que de leur adaptation aux besoins pédagogiques liés à leur formation. Ainsi, la Région accompagne les travaux d'aménagement des locaux liés aux évolutions des référentiels de formation.

Renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments et la maîtrise des consommations d'eau :

Les établissements qui s'engagent dans cette voie ou qui souhaitent réduire leur consommation d'eau ou bien améliorer la qualité de l'eau peuvent bénéficier du concours financier de la Région. Globalement, cette action se traduit par le financement d'opérations de réfection des installations de chauffage, d'isolation thermique, de rénovation des menuiseries, de rénovation des réseaux de distribution et de récupération des eaux, d'installation de dispositifs d'économie d'eau. Indirectement, cette action participe aussi à la maîtrise des charges de viabilisation des établissements.

Participer à la conservation du bâti :

Enfin, la Région participe au maintien en bon état de conservation du patrimoine des établissements en apportant son concours financier aux opérations de réfection des charpentes et toitures, de ravalement et de bardage.

Parmi les principaux projets présentés pour l'année 2020 figurent : la 1<sup>ère</sup> tranche de la construction du nouveau Lycée La Providence à Saint Malo (35) pour 3.4 M€, la restructuration des locaux et la construction d'un atrium au lycée Charles de Foucauld (29) pour 2.15 M€, la 3<sup>ème</sup> phase de construction d'un bâtiment pour les formations d'enseignement supérieur du lycée Saint Joseph (56) pour 1.43 M€, la réhabilitation du gymnase du lycée Saint Louis (29) pour 1.29 M€, la dernière phase de rénovation d'un bâtiment d'externat au lycée Saint François Xavier (56) pour 1.25 M€, le lancement des travaux du projet « CPGE » au lycée saint Martin (35) pour 0.8 M€.

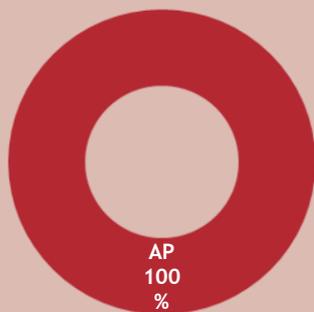
---

## Les actions du programme

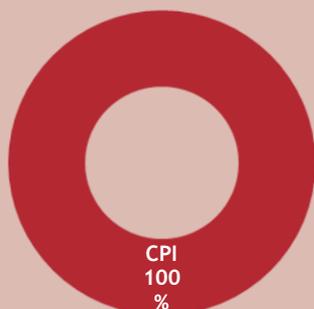
- **Préserver la sécurité et l'accessibilité des usagers**
    - ✓ Participer à la mise en conformité des locaux
    - ✓ Améliorer l'accessibilité des usagers
  - **Améliorer les conditions d'accueil dans les lycées**
    - ✓ Adapter les locaux aux évolutions des besoins des usagers
    - ✓ Maîtriser les consommations énergétiques et d'eau
    - ✓ Participer à la conservation du bâti
-

## Programme 306

Autorisations de programme et  
d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

7 980 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

10 095 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Améliorer les équipements dans les lycées publics

### \\ Raison d'être du programme

Ce programme concerne tous les lycées publics relevant de la compétence de la Région : lycées Éducation Nationale, lycées agricoles, lycées maritimes. Ses actions contribuent à améliorer les conditions d'exploitation des établissements ainsi que la qualité de vie et de formation des lycéens. L'intervention de la Région porte sur l'accueil, la restauration et l'hébergement, mais vise également à mettre à disposition des élèves et de leurs enseignants les matériels conformes et adaptés aux référentiels de leurs formations.

### \\ 2020 en actions

#### → Moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées

La Région finance les équipements nécessaires au fonctionnement quotidien d'un établissement : mobiliers, véhicules, petits matériels de restauration, équipements d'entretien et de maintenance. Elle assure intégralement le financement de ces matériels afin de participer au choix des matériels utilisés par ses agents contribuant ainsi à l'amélioration de leurs conditions de travail. Globalement, cette action mobilise environ 1.6 M€ de l'autorisation de programme ouverte.

Depuis 2018, la Région s'est engagée dans un déploiement progressif de la méthode de lavage par pré-imprégnation pour l'entretien de ses locaux. Les équipes en lycées ont pu bénéficier de nouveaux matériels performants contribuant à améliorer leurs conditions de travail. Ce déploiement s'achèvera au cours du premier semestre 2020.

Dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration, la Région finance les mobiliers et matériels nécessaires à l'exploitation des bâtiments. L'intervention est déterminée en fonction des besoins exprimés par l'établissement en tenant compte des équipements en bon état pouvant être réemployés.

L'exercice 2020 sera principalement marqué par l'ouverture à la prochaine rentrée scolaire du lycée Simone Veil à Liffré. En termes d'équipements, l'effort sur ce programme sera conséquent, de l'ordre de 2 M€ dont 1.3 en mobiliers.

Parmi les autres opérations importantes en 2020 figurent la livraison des CDI des lycées Charles Tillon (35) et Bréquigny (35), les services de restauration des lycées Ernest Renan (22) Rabelais (22) et Henri Avril (22), les espaces scientifiques des lycées Victor et Hélène Bash (35) et Fulgence Bienvenue (22), ainsi que le nouvel atelier aéronautique du lycée Tristan Corbière (29).

#### → Poursuivre l'effort de modernisation et d'adaptation des équipements pédagogiques aux référentiels de formation

La Région a régulièrement investi dans les équipements pédagogiques utilisés par les enseignants et les élèves pour leur formation avec le souci constant que ces équipements soient en phase avec ceux utilisés dans les milieux professionnels et avec l'évolution des programmes et des pratiques pédagogiques. Si le niveau d'équipement est bon, il convient de maintenir cet effort d'investissement et de poursuivre la modernisation des équipements pédagogiques afin notamment d'intégrer les évolutions technologiques en cours ou à venir.

Les proviseurs sont invités après concertation avec leur équipe pédagogique à élaborer et transmettre leur projet annuel et leurs priorités d'équipement. Les matériels à financer doivent correspondre aux référentiels de formation et aux préconisations académiques. Les corps d'inspection associés lors de l'instruction émettent un avis sur le volet pédagogique.

Cela permet de s'assurer de la conformité entre demandes et besoins et d'équiper de manière identique des établissements dispensant une même formation.

Les établissements participent au financement à l'exception des équipements les plus onéreux, tels que les machines-outils, dont le coût d'acquisition dépasse leur capacité normale de financement. Dans ce cas, le financement est assuré intégralement par la Région la plupart du temps dans le cadre de marchés publics.

La Région a la responsabilité d'élaborer la carte des formations professionnelles initiales, dans les lycées relevant de l'Éducation Nationale, les lycées agricoles et les lycées maritimes. Dans ce cadre, la Région assure le financement des équipements indispensables aux ouvertures de formations professionnelles pour les lycées relevant du périmètre de ce programme. Les équipements sont financièrement pris en charge en totalité par la Région. Aucun cofinancement n'est exigé de la part des établissements sous réserve qu'ils aient bien exprimé leurs besoins dès le dépôt de leur dossier de demande d'ouverture d'une formation.

---

## Les actions du programme

### → Moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées

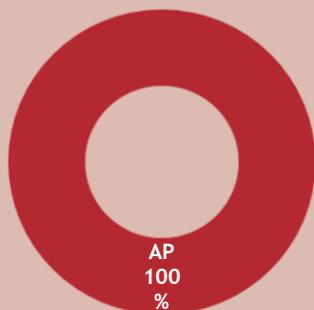
- ✓ Moderniser les équipements des services d'entretien, d'hébergement et de restauration, les mobiliers et les véhicules
- ✓ Acquérir les équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration

### → Adapter les équipements pédagogiques

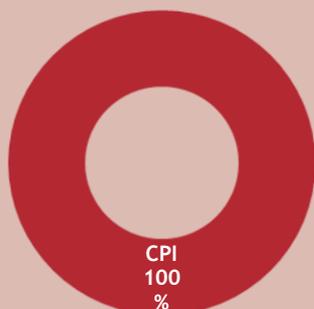
- ✓ Adapter les équipements aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations
- ✓ Acquérir les équipements pédagogiques liés aux évolutions de la carte des formations

## Programme 307

Autorisations de programme et  
d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

4 100 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

4 100 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

4 100 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

4 100 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés

### \\ Raison d'être du programme

Ce programme permet de participer au financement des équipements aux côtés des établissements privés. Les bénéficiaires sont les lycées sous contrat avec l'Éducation Nationale, les établissements agricoles relevant du Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP) et de la Fédération régionale des Maisons familiales rurales (FRMFR). Les actions soutenues par ce programme contribuent à améliorer les conditions d'accueil des élèves et à mettre à disposition des enseignants des équipements adaptés aux besoins pédagogiques des formations dispensées.

### \\ 2020 en actions

#### → Mettre en œuvre les protocoles de partenariat

Pour chaque réseau, à l'exception de la Fédération régionale des Maisons familiales rurales, le niveau de financement de la Région est déterminé en fonction des protocoles de partenariat signés pour la période 2017-2021. Pour les établissements relevant du réseau du CAEC, le protocole fixe le niveau de soutien dont ils pourront bénéficier à 15.5 M€, soit 3.1 M€ par an. Pour les établissements agricoles relevant du CNEAP, le protocole prévoit une enveloppe globale de 2.6 M€, soit 650 k€ par an. Le solde de l'autorisation de programme permet de financer les demandes d'équipements présentées par les Maisons familiales rurales et le lycée Diwan.

Les demandes d'équipements sont soumises par chaque établissement à la Région après avoir reçu l'aval du réseau dont il dépend : Directions diocésaines et Comité académique de l'enseignement catholique (CAEC) pour les lycées sous contrat avec le Ministère de l'Éducation nationale, Fédération régionale des Maisons familiales rurales (FRMFR) et Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP) pour les lycées agricoles. Les demandes acceptées sont ensuite cofinancées pour moitié par les établissements.

En ce qui concerne les établissements privés Education Nationale, l'enveloppe globale prévue au protocole de partenariat fait l'objet d'une ventilation entre chaque direction diocésaine validée par le Comité Académique de l'Enseignement Catholique. La répartition prévisionnelle de l'enveloppe d'autorisation de programme 2020 s'établit à 386 k€ pour les Côtes d'Armor, 715 k€ pour le Finistère, 967 k€ pour le Morbihan, 712 k€ pour l'Ille et Vilaine. Par rapport à 2019, cette répartition se traduit par une hausse pour le Morbihan (+57 k€) et l'Ille et Vilaine (+97 k€) au détriment du Finistère (-108 k€) et des Côtes d'Armor (-52 k€). A ces sommes s'ajoute la mise à disposition d'équipements informatiques qui représente 320 k€.

#### → Participer au financement des équipements pour l'exploitation des lycées

L'intervention de la Région porte sur la modernisation des espaces et l'amélioration des conditions d'accueil et de travail des élèves et des personnels. La Région participe au financement de mobiliers pour les locaux d'enseignement et de vie des élèves, de matériels destinés au fonctionnement des services de restauration et d'hébergement. De plus, dans le prolongement des opérations de travaux, la Région accompagne financièrement les établissements afin que les espaces rénovés et les nouveaux locaux disposent des mobiliers et matériels nécessaires à leur exploitation. Cette action représente environ un quart de l'autorisation de programme ouverte. Pour 2020, les demandes présentées par les établissements pour l'exploitation représentent 1.7 M€, dont 0.9 M€ pour les mobiliers des salles de classe et des ateliers, 0.5 M€ pour les mobiliers et équipements de l'internat et du restaurant, 0.3 M€ pour les matériels des services de restauration. Ces équipements peuvent être financés à hauteur de 50% par la Région.

### → Participer au financement des équipements pédagogiques

La Région finance, à parts égales avec les établissements, des équipements pédagogiques sur la base des référentiels des formations. Les équipements pédagogiques totalisent les trois quarts de l'autorisation de programme ouverte. Parmi ces équipements, les matériels informatiques représentent la grande majorité des financements accordés.

Dans le cadre de sa compétence concernant l'élaboration de la carte des formations professionnelles initiales des lycées, la Région finance les équipements indispensables aux ouvertures de formations professionnelles pour les lycées privés. Les équipements sont alors intégralement pris en charge par la Région, aucun cofinancement n'étant demandé de la part des établissements.

Pour 2020, les demandes en équipements informatiques totalisent 3,5 M€, en forte progression par rapport à 2019, dont 0.7 M€ pour les seuls équipements nomades. Les demandes concernant les équipements pédagogiques s'élèvent à 2.2 M€ dont 0.6 M€ pour les filières d'enseignement général.

### → Mettre à disposition des équipements informatiques pour les lycées d'enseignement général relevant du Comité Académique de l'Enseignement Catholique

En complément des subventions accordées pour l'acquisition de matériel informatique, la Région met à disposition des établissements sous contrat avec le Ministère de l'Education Nationale, des ordinateurs et des classes mobiles de portables qu'elle achète sur ses marchés publics. Cette action concerne exclusivement les établissements sous contrat avec le Ministère de l'Education Nationale et vise en priorité les lycées dispensant des enseignements dans les filières d'enseignement général. Chaque année, environ 600 postes informatiques sont déployés pour équiper ces établissements. Les ordinateurs, identiques à ceux mis en service dans les lycées publics, sont acquis par la Région dans le cadre de marchés publics qui intègrent des critères et des labels environnementaux couvrant l'ensemble du cycle de vie du matériel, de sa conception à son recyclage.

---

## Les actions du programme

### → Moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées

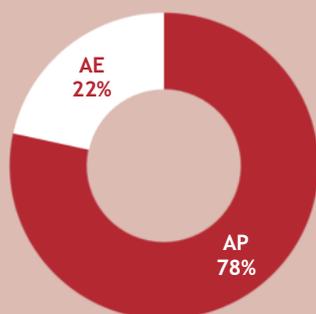
- ✓ Participer à la modernisation des équipements des services d'hébergement et de restauration et des mobiliers scolaires
- ✓ Participer à l'acquisition des équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration auxquelles la Région apporte une contribution financière

### → Adapter les équipements pédagogiques

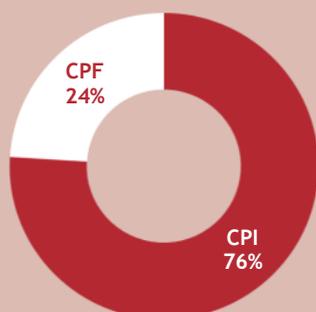
- ✓ Adapter les équipements aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations
  - ✓ Acquérir les équipements pédagogiques liés aux évolutions de la carte des formations dans l'enseignement professionnel et technologique
  - ✓ Acquérir et mettre à disposition des établissements sous contrat avec l'Éducation Nationale des équipements informatiques pour les filières d'enseignement général
-

## Programme 308

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

**7 090 000 €**

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

**1 950 000 €**

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

**6 170 000 €**

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

**1 950 000 €**

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Développer le numérique éducatif

### \\ Raison d'être du programme

Ce programme permet d'accompagner le déploiement des usages pédagogiques du numérique dans les établissements scolaires. Il regroupe les actions précisées ci-après, dans le cadre des compétences régionales et en coopération avec l'Académie de Rennes :

- Participer à la structuration de la maintenance informatique des postes de travail et des réseaux,
- Participer à l'amélioration des infrastructures et des réseaux des lycées, notamment via la centralisation des serveurs de données,
- Participer aux opérations de raccordement à la fibre et montée en débit Internet des établissements,
- Améliorer l'équipement numérique en classe avec des matériels « nomades » mutualisés, type « classes numériques », qui remplaceront progressivement les stations de travail dédiées et fixes pour les enseignements non spécialisés,
- Participer au développement d'infrastructures numériques (Wi-Fi, Visioconférences, téléphonie sous IP...)
- Poursuivre la participation de la Région au financement de l'Espace Numérique de Travail académique « tout@tice » afin que les lycées puissent accéder aux ressources produites par le MEN via le Gestionnaire d'Accès aux Ressources (GAR) qui offre un environnement sécurisé aux élèves et enseignants.

### \\ 2020 en actions

#### → Conforter la place de l'Espace Numérique de Travail « Tout@tice » dans l'usage de la ressource numérique

La Région apporte son concours financier au maintien et au développement de l'Espace Numérique de Travail (ENT) « Tout@tice ». Il s'agit d'un portail offrant aux parents, enseignants et élèves, des ressources et services personnalisés selon leur profil. Le développement de ce service et l'accompagnement pédagogique des enseignants et des élèves sont assurés par l'académie. La dernière convention signée avec l'académie couvre la période 2018-2021. Quatre axes de développement sont retenus : simplification de l'accès aux ressources pédagogiques numériques, renforcement de l'offre de services numériques, développement d'un cloud personnel pour les élèves, simplification des démarches administratives pour les usagers et agents. L'engagement financier annuel de la Région auprès de l'académie s'élève à 270 k€.

#### → Faire évoluer le parc informatique vers plus d'équipements nomades

Avec en moyenne un ordinateur pour trois élèves, les lycées sont globalement bien dotés en postes informatiques. Ce niveau d'équipement traduit l'effort de la Région pour mettre à disposition des lycéens des matériels récents. Afin de limiter l'empreinte environnementale de la fabrication et de l'utilisation des ordinateurs, la priorité est donnée à la mutualisation et à la prolongation de la durée d'utilisation des équipements installés. Néanmoins, sur la base d'une durée de vie minimale de 6 années, le renouvellement des matériels mobilise une part conséquente des crédits, de l'ordre de 2,5 M€ par an. Les équipements sont acquis directement par la Région dans le cadre de procédures de marchés publics qui intègrent des critères et des labels environnementaux couvrant l'ensemble du cycle de vie du matériel, de sa conception à son recyclage.

La refonte totale des filières et des programmes, engagée à la rentrée scolaire 2019/20 et poursuivie en 2020/21, renforce considérablement l'importance des outils et des

ressources numériques dans la pédagogie. Une évolution du parc informatique vers plus de matériels nomades utilisant une connectivité sans fil dans les locaux est donc indispensable. En conséquence, un abondement de crédit à hauteur d'1,2M€ est proposé.

→ **Poursuivre la prise en charge de la maintenance informatique des lycées**

La prise en charge de la maintenance informatique des lycées, compétence confiée aux régions courant 2013, est en phase de généralisation. Fin 2019, la Région assure cette compétence directement auprès de 77 lycées et 15 nouveaux lycées supplémentaires seront pris en charge en 2020. Par convention, Région et Académie ont associé leurs moyens d'assistance et de maintenance jusqu'en 2021.

Le dispositif déployé s'articule autour de trois niveaux d'intervention technique : interventions de base sur site (niveau 1) permettant d'assurer la disponibilité du matériel, interventions sur les architectures réseaux (niveau 2), ingénierie et audits sur les composantes systèmes, réseaux et télécoms (niveau 3).

Les crédits de ce programme intègrent les moyens d'investissement permettant l'achat des matériels de remplacement lors des interventions de maintenance, ainsi qu'une enveloppe en fonctionnement pour mener diverses études et financer les abonnements aux solutions logicielles indispensables au fonctionnement des réseaux informatiques.

→ **Développer une offre de connectivité sans fil dans les établissements**

L'usage du numérique en cours suppose de disposer de réseaux informatiques fiables et performants. L'évolution du parc informatique vers plus de mobilité, pour répondre aux besoins de la pédagogie, nécessite d'adapter l'infrastructure réseau pour proposer une couverture Wifi adaptée aux espaces de cours.

Le développement de cette offre de connectivité sans fil s'inscrit dans le prolongement de la modernisation des réseaux et de la centralisation des serveurs engagée en 2017 pour faciliter l'administration et la maintenance des réseaux.

→ **Poursuivre l'offre de raccordement haut débit garanti au bénéfice des établissements**

En attendant l'accès à une connexion au très haut débit via la fibre optique, la Région s'est engagée comme « opérateur virtuel » et propose aux établissements qui le souhaitent une solution alternative. Celle-ci leur permet de disposer d'un débit d'environ 30 Mb, hormis pour les lycées dont les serveurs sont centralisés, pour lesquels le minimum garanti doit atteindre 100 Mo. Fin 2019, 99 lycées publics avaient souscrit à cette offre de raccordement dont le prix mensuel est adossé au prix de l'abonnement à la fibre à très haut débit (FTTH).

---

## Les actions du programme

→ **Accompagner les lycées dans l'usage des outils numériques**

- ✓ Identifier les nouveaux outils numériques
- ✓ Accompagner le déploiement de ressources numériques et en favoriser l'usage

→ **Adapter les équipements aux évolutions pédagogiques**

- ✓ Mettre à disposition des équipements adaptés et performants favorisant les usages numériques
- ✓ Mettre en œuvre la maintenance des équipements informatiques en lycée pour garantir la disponibilité des matériels

→ **Proposer une offre de débit confortable accessible à tous les établissements scolaires**

- ✓ Développer et rénover les réseaux informatiques des lycées publics
  - ✓ Proposer une solution transitoire dans l'attente du raccordement au très haut débit
-

## Programme 309

Autorisations de programme et  
d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

31 351 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

31 351 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

31 351 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

31 351 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Assurer le fonctionnement des lycées publics

### \\ Raison d'être du programme

L'exercice des compétences régionales pour les lycées nécessite d'allouer l'ensemble des moyens humains, matériels et financiers qui contribuent au service public d'enseignement dans les lycées, hors activités d'administration et d'enseignement.

Dans ce cadre, la Région organise l'accueil, la restauration, l'hébergement ainsi que l'entretien général et technique des établissements, les missions d'encadrement et de surveillance des élèves relevant de la compétence de l'Etat.

Elle attribue en conséquence, les ressources humaines et financières nécessaires au fonctionnement des lycées.

### \\ 2020 en actions

→ **Un dialogue de gestion pour accompagner la politique de globalisation des crédits**

La notion d'unicité de la dotation globale de fonctionnement (DGF) est désormais totalement intégrée par les établissements d'enseignement. Elle leur permet une plus grande autonomie dans l'utilisation des moyens financiers alloués pour garantir leur bon fonctionnement. Il leur revient ainsi de répartir les crédits attribués en fonction des objectifs pédagogiques définis dans le projet d'établissement, dans le respect de leur autonomie.

En 2019, la Région a fait de la refondation de la relation Région/EPLE une priorité comme elle s'y était engagée. Pour ce faire, une convention d'organisation de la relation entre les établissements publics et la Région Bretagne a été établie permettant de clarifier l'action en faveur des lycées et de simplifier les échanges. Sa mise en œuvre sur l'exercice 2020 sera l'occasion d'organiser un certain nombre de dialogues de gestion, moment clé du partenariat Région-EPLE.

Le dialogue de gestion doit permettre d'aborder toutes les problématiques inhérentes au fonctionnement d'un établissement scolaire, à savoir l'immobilier et les équipements, la gestion des personnels techniques régionaux, la situation financière. Ainsi, il a pour objectif de simplifier et de fluidifier les échanges avec les lycées, d'une part, et d'appréhender au plus près leurs besoins réels, d'autre part.

Le développement de l'enseignement du breton et du gallo est soutenu par la Région en attribuant des crédits spécifiques aux lycées concernés. Pour les lycées agricoles, et comme l'exige la loi, une enveloppe est dédiée aux dépenses consécutives aux transports liés aux activités pédagogiques nécessitant de fréquents déplacements.

Enfin, des compléments de dotation peuvent exceptionnellement être attribués aux établissements. Il s'agit dans la plupart des cas des conséquences financières liées à des travaux réalisés à l'initiative de la Région dans les services de restauration et d'hébergement, ou à des conditions climatiques induisant une augmentation des consommations de fluides. Dans tous les cas, ces demandes font préalablement l'objet d'une analyse au regard de leur situation financière.

Des financements complémentaires sont également prévus. Il s'agit, d'une part, des dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs (DAESE) permettant aux lycées d'utiliser des équipements sportifs situés hors de l'établissement lorsque ceux dont ils disposent sont insuffisants pour dispenser l'enseignement de l'éducation physique et sportive et, d'autre part, des dotations pédagogiques aux exploitations agricoles destinées à compenser les surcoûts liés à l'utilisation des exploitations par les élèves, en lien avec la souscription d'un Contrat d'Autonomie et de Progrès (CAP).

## → Mise en œuvre du plan d'actions « bien manger dans les lycées »

**▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP**

Dans le cadre de la Breizh COP, le Conseil régional a pris des engagements forts en faveur de la transition écologique. Six grands chantiers prioritaires et transversaux ont été définis, parmi ceux-ci, celui du « bien manger ». Fin 2019, une feuille de route fixant 22 objectifs a été élaborée avec des premières échéances fixées à juin 2020.

Afin d'atteindre ces objectifs, des actions de sensibilisation et de communication seront conduites. Il s'agit d'informer les élèves et l'ensemble de la communauté éducative sur les enjeux du « bien manger » mais aussi de les impliquer dans le changement.

De plus, un suivi spécifique sera mis en place pour 15 lycées pilotes. Afin d'atteindre des résultats ambitieux, les établissements volontaires recevront un conseil technique renforcé sur la qualité de la production (cuisiner des produits frais, bruts, de saison), les choix d'approvisionnements dans le cadre des objectifs fixés par Breizh Alim' et la lutte contre le gaspillage alimentaire. Des interventions ou des animations sur l'alimentation durable à l'attention des élèves seront également proposées aux établissements.

Au-delà de cet accompagnement spécifique à destination de 15 établissements, l'ensemble des services de restauration des lycées bretons sera accompagné par les techniciens-conseils restauration pour la mise en place de la charte qualité restauration diffusée en 2019 et des outils pratiques seront mis à leur disposition.

## → Améliorer la qualité des missions exercées dans les EPLE

En matière d'hygiène et de propreté des locaux, l'ensemble des lycées bretons sera équipé des chariots ergonomiques et des matériels de nettoyage mécanisés en juin 2020. Cette nouvelle pratique de nettoyage par pré-imprégnation a un impact sur les lingeeries qui est pris en compte au fil des mutualisations et du renouvellement des matériels.

L'amélioration de l'exercice des missions régionales dans les lycées nécessite une adaptation continue des moyens en personnel alloués aux établissements. En juin 2019, un nouveau barème de répartition des moyens a été validé par le comité technique. Au-delà de l'intégration de nouvelles données de surface issues d'un relevé exhaustif conduit par la collectivité, le barème 2019 a pris en compte de nouveaux enjeux :

- Une majoration des moyens humains pour les petits lycées (< 400 élèves),
- Une amélioration de la continuité de service avec la création de dispositifs d'agents titulaires volants répartis sur le territoire,
- Une meilleure réponse aux difficultés ponctuelles rencontrées par les établissements avec la mobilisation de postes de soutien (dans le cadre d'opérations de travaux, d'une période de fragilité de l'équipe d'agents en lien avec des absences ou des restrictions médicales par exemple),
- Un nombre de postes constant alloués aux établissements dans un contexte d'ouverture de 3 nouveaux lycées sur le territoire.

---

## Les actions du programme

## → Mettre en place une démarche globale de progrès

- ✓ Mettre en œuvre des projets structurants pour améliorer la qualité de chaque mission
- ✓ Piloter les métiers et les compétences
- ✓ Établir et formaliser des relations contractuelles avec les EPLE

## → Apporter les ressources financières nécessaires aux établissements pour optimiser leur fonctionnement

- ✓ Attribuer les dotations permettant de couvrir les charges de viabilisation, d'entretien et les dépenses courantes liées à l'activité pédagogique
- ✓ Assurer le patrimoine scolaire
- ✓ Attribuer les dotations pour l'utilisation pédagogique des exploitations agricoles

## → Favoriser la pratique du sport scolaire par les lycéens

- ✓ Attribuer les dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs
-

## Programme 310

Autorisations de programme et  
d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

████████████████████

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

39 545 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

████████████████████

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

39 545 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Participer au fonctionnement des établissements privés

### \\ Raison d'être du programme

En participant au fonctionnement des lycées privés du réseau du Comité Académique de l'Enseignement Catholique (CAEC), sous contrat avec le Ministère de l'éducation nationale, la Région contribue à la prise en charge des dépenses de viabilisation, d'entretien, de maintenance, liées à la mise en œuvre de leurs activités pédagogiques d'une part, et les rémunérations des personnels non enseignants affectés à l'externat, d'autre part.

Par ailleurs, ces lycées bénéficient, dans les mêmes conditions que les lycées publics, du dispositif d'accès aux équipements sportifs extérieurs des collectivités locales pour l'enseignement physique et sportif des programmes scolaires.

Enfin, s'agissant des établissements du réseau CNEAP-Bretagne qui disposent d'une exploitation agricole ou horticole, ils bénéficient quant à eux d'une dotation spécifique pour l'usage pédagogique de ces exploitations.

### \\ 2020 en actions

→ Une participation réévaluée pour un fonctionnement optimisé des établissements privés

Les établissements privés sous contrat avec le Ministère de l'Education nationale bénéficient de crédits de la part de la Région Bretagne à double titre, dans le strict respect des textes règlementaires.

D'une part, une subvention de fonctionnement, part « personnels », permet de couvrir les dépenses de rémunération des personnels non enseignants affectés au service d'externat.

D'autre part, une subvention de fonctionnement, part « matériel », concerne notamment les dépenses d'eau, de gaz, d'électricité, mais aussi celles relatives à l'entretien général et technique et aux activités pédagogiques. Pour mémoire, cette part est calculée à parité avec les dotations versées aux établissements publics.

En complément à la part « matériel », la Région alloue aux établissements dispensant l'enseignement du breton et du gallo, des crédits spécifiques afin de développer des actions en leur faveur.

Le montant du forfait d'externat part « personnels » est calculé par rapport aux dépenses correspondantes de rémunération des personnels non enseignants affectés à l'externat des lycées publics bretons. En application de la clause de revoyure prévue au protocole de partenariat 2017-2021, signé entre le Comité Académique de l'Enseignement Catholique et la Région en juillet 2017, l'enveloppe dédiée au forfait d'externat part « personnels » a été réévaluée, tenant compte de l'évolution du pourcentage des agents affectés exclusivement au service d'externat et de celle de la masse salariale des agents régionaux affectés dans les lycées publics.

→ Des financements complémentaires

Par ailleurs, la Région attribue aux lycées privés sous contrat avec le Ministère de l'Education nationale, les dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs (DAESE) afin de mettre à leur disposition des crédits leur permettant d'utiliser des équipements sportifs situés hors de l'établissement lorsque ceux dont ils disposent sont insuffisants pour dispenser l'enseignement de l'éducation physique et sportive.

Enfin, la Région soutient les lycées agricoles privés ayant souscrit un Contrat d'Autonomie et de Progrès (CAP), prévoyant de satisfaire aux orientations régionales dans la gestion de leur exploitation, notamment tendre vers l'autonomie alimentaire du troupeau, l'autonomie par rapport aux intrants, l'autonomie énergétique, l'autonomie économique et développer les usages pédagogiques. Pour ce faire, elle leur verse une dotation permettant de compenser les surcoûts liés à l'utilisation des exploitations par les élèves.

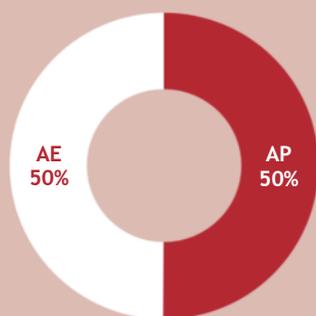
---

## Les actions du programme

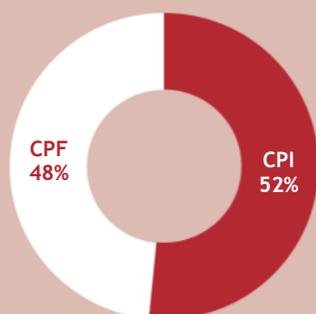
- **Apporter les ressources financières nécessaires aux établissements pour optimiser leur fonctionnement**
  - ✓ Attribuer les dotations permettant de couvrir les charges de viabilisation, d'entretien, de personnels non enseignants et les dépenses courantes liées à l'activité pédagogique
  - ✓ Attribuer les dotations pour l'utilisation pédagogique des exploitations agricoles
- **Favoriser la pratique du sport scolaire par les lycéens**
  - ✓ Attribuer les dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs

## Programme 311

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

**12 900 000 €**

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

**12 900 000 €**

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

**11 600 000 €**

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

**10 895 000 €**

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur

### \\ Raison d'être du programme

L'enseignement supérieur et la recherche figurent parmi les principaux leviers qui permettent d'accompagner le développement de la Bretagne et de ses territoires. Investir dans la connaissance et dans la formation de la jeunesse contribue pleinement à répondre au défi de l'emploi et du développement économique.

Forte de 127 000 étudiants dans les universités et écoles et de plus de 4 000 chercheurs dans les laboratoires de recherche, la Bretagne est une région qui a historiquement assis son développement sur l'économie de la connaissance. Au travers de sa politique volontariste de soutien et de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, la Région vise à renforcer l'excellence et l'internationalisation de la recherche, en particulier sur ses secteurs forts identifiés par sa S3 tels les sciences et technologies de la mer, le numérique, l'environnement. Elle vise également à permettre aux jeunes breton-ne-s de poursuivre leurs études dans les meilleures conditions par la possibilité d'accéder à des formations variées et reconnues, sur tout le territoire.

Enfin, la mobilisation de la communauté scientifique pour le développement de nouvelles connaissances et pour la diffusion des savoirs à l'ensemble des publics doit également contribuer à la mise en œuvre des transitions écologique, climatique, économique et sociétale en Bretagne. En effet, la science représente un levier majeur d'éclairage des évolutions que la société doit porter, et sur lesquels la Bretagne s'est engagée dans le cadre de la Breizh COP.

### \\ 2020 en actions

→ **Priorisation des actions en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche autour des objectifs de la Breizh COP**

La recherche scientifique est par nature orientée vers l'acquisition de nouvelles connaissances. C'est donc un levier majeur pour répondre aux enjeux climatiques, environnementaux et sociétaux qui touchent l'ensemble des populations, et contribuer à apporter des réponses innovantes aux problématiques actuelles.

Les soutiens qui seront mis en œuvre en 2020 sur les aides et dispositifs existants (financement d'allocations doctorales, de post-doctorants à profil international, ...) viseront à conforter et amplifier les projets de recherche contribuant aux objectifs de la Breizh COP et à concentrer l'effort en matière de recherche et d'innovation sur les enjeux des transitions, à la fois sociétale, environnementale, énergétique et numérique.

Des projets portant sur le bien-manger pour tous, sur la gestion intégrée des effluents d'élevage, sur l'intelligence artificielle appliquée à la santé sont ainsi attendus.

Le second levier d'intervention porte sur la sensibilisation aux enjeux environnementaux et énergétique de la population bretonne, par une médiation scientifique. Ce rôle, joué par les opérateurs bretons de la culture scientifique, technique et industrielle regroupés au sein du Pôle Bretagne Culture Scientifique, sera renforcé en 2020 (expositions, manifestations ciblées sur des publics d'élèves du primaire et du secondaire notamment). Un premier exemple est la tenue d'une table-ronde sur le « Changement climatique : quels enjeux et solutions pour nos territoires et la planète ? », organisée à destination des lycéens en janvier 2020.

Le troisième élément majeur porte sur le soutien au développement d'une offre de formation sur l'ensemble du territoire, par les Campus des Métiers et des Qualifications, Campus de Proximité, et Campus Connectés. Sur ce dernier volet, 2020 devra permettre de conforter l'expérimentation initiée en 2019 et d'inscrire ces campus connectés dans

l'offre de formation disponible pour les jeunes bretonnes et bretons des territoires de Redon et Saint Briec. Au niveau territorial, 2020 verra aussi la mise en place d'un soutien en investissement pour accompagner la mise en place de l'INSEAC, Institut National Supérieur de l'Education Artistique et Culturelle, qui ouvrira ses portes en 2021 sur Guingamp.

### → **Création d'un GIP Numérique dédié des infrastructures numériques et des services associés au service de la communauté académique en Bretagne**

Au regard des reconfigurations en cours en Bretagne (dissolution de l'Université Bretagne Loire, regroupements des acteurs académiques autour de Rennes : UNIR et de Brest-Lorient-Vannes : Alliance Universitaire de Bretagne) et des défis qui se posent pour l'appareil de formation et de recherche, la Région, en lien avec l'Etat en région, a proposé aux établissements universitaires d'organiser une gestion en commun des biens et des services numérique dans le cadre d'un Groupement d'Intérêt Public, à partir de 2020.

Ce GIP porte le Partenariat Public-Privé du Campus Numérique de Bretagne, assure la coordination des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le cadre du réseau ultra-haut débit, infrastructure opérée par Megalis, et pilotera la mise en place d'Eschemm Data, infrastructure mutualisée de stockage des données et de calcul.

Pour 2020, année de démarrage de ce GIP, les priorités portent sur :

- Elargir le GIP à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche concernés ;
- Assurer la continuité du Campus Numérique de Bretagne, en travaillant à son renouvellement, au développement des usages associés
- Mettre à jour la feuille de route d'Eschemm Data et initier la phase de préfiguration.

### → **Consolidation des compétences en R&D sur le spatial**

La Bretagne bénéficie de compétences sur l'ensemble de la filière spatiale, tant du point de vue des technologies que des usages. Le volet usages a été développé et accompagné dans le cadre du Groupement d'Intérêt Scientifique Bretel (Bretagne Télédétection), en lien avec l'infrastructure de recherche VIGISAT, financée dans le cadre du CPER. L'innovation (programmes 201 et 202) a pu être stimulée par le Booster MoreSpace, porté par le Pôle Mer Bretagne Atlantique, et par l'ESA Bic Nord France, incubateur d'entreprises dans le domaine du spatial, porté par le Technopôle Brest Iroise.

Le renforcement de cette filière a permis l'élaboration et la signature d'un partenariat entre la Région Bretagne et le CNES, Centre National d'Etudes Spatiales.

2020 verra une consolidation de l'ensemble de ces compétences au sein de l'Institut Régional du Spatial, bannière sous laquelle seront fédérés l'ensemble des acteurs de la filière.

L'année sera marquée par la préparation des futures contractualisations, CPER avec l'Etat et ses partenaires territoriaux, PO FEDER-FSE avec l'Europe, dont on connaît le caractère particulièrement déterminant pour le territoire breton et sa capacité à rester une région de la connaissance et de l'innovation. La première étape de cette démarche est la finalisation au premier semestre 2020 de la future S3 régionale, en co-construction avec l'ensemble des acteurs concernés.

---

## Les actions du programme

### → **Une région visible et attractive, cultivant l'excellence**

- ✓ Une recherche bretonne active dans un concert mondial
- ✓ Rayonner et attirer

### → **Une région mobilisée**

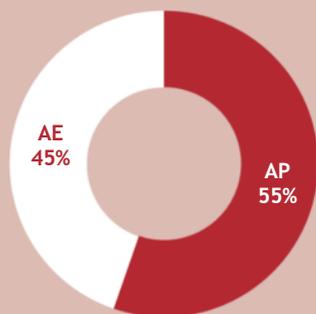
- ✓ Créer les conditions de la réussite
- ✓ Cultiver une envie
- ✓ Une recherche ancrée dans le territoire régional
- ✓ Communiquer et informer

### → **Intégrer le c@mpus et les pratiques numériques comme outil de développement de l'appareil de formation et de recherche**

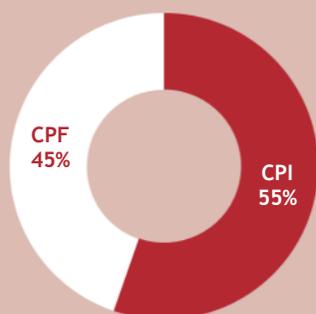
- ✓ Permettre le déploiement du c@mpus numérique
  - ✓ Favoriser les applications et pratiques numériques
-

## Programme 312

Autorisations de programme et  
d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

**7 670 000 €**

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

**6 200 000 €**

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

**7 670 000 €**

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

**6 200 000 €**

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Accompagner le développement de l'apprentissage

### \\ Raison d'être du programme

Ce programme finance en investissement et en fonctionnement les CFA bretons, dans le cadre des nouvelles orientations de la Région en matière d'apprentissage. Suite à la réforme de l'apprentissage, traduite par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, qui retire tout ou partie de la compétence régionale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, les modalités d'intervention sont en cours de redéfinition. Trois axes d'intervention sont toutefois identifiés : l'aménagement du territoire, les filières prioritaires, la qualité des formations.

### \\ 2020 en actions

#### → Participer au fonctionnement des centres de formation d'apprentis

La Région n'est plus en charge du contrôle technique et financier global des CFA mais la loi laisse la possibilité aux régions de contribuer au financement des CFA quand les besoins d'aménagement du territoire et de développement économique le justifient. Sur cette base, l'intervention régionale sera définie suivant trois axes : l'aménagement du territoire, les filières prioritaires et la qualité des formations. De fait, la Région n'est plus le financeur principal en matière d'apprentissage et ses interventions n'auront plus qu'un caractère d'additionnalité. Le premier semestre 2020 sera l'occasion de définir les modalités précises d'intervention en déclinaison de ces principes.

#### → Soutenir la construction et la rénovation des CFA

Après avoir maximisé en 2019 le soutien aux CFA en matière de travaux et d'équipement, la Région poursuit son action en 2020 sur les projets de construction et de rénovation des centres. Le volet équipement est dorénavant pris en charge par les opérateurs de compétence, qui interviendront également en cofinancement sur les projets immobiliers. L'année 2020 permettra de poursuivre le financement des opérations engagées sur les années antérieures et de redéfinir les modalités précises d'intervention sur les projets à venir. Les mêmes critères d'aménagement du territoire, de filières prioritaires et de qualité des formations seront mobilisés pour sélectionner les projets présentés.

→ **Conforter la diversité de l'offre de formation permettant un accueil de publics diversifiés et sécuriser les parcours en apprentissage**

La Région Bretagne et l'Association de gestion des fonds pour l'insertion des publics handicapés (Agefiph Bretagne) mettent en œuvre des actions permettant le bon déroulement de la formation des apprentis reconnus travailleurs handicapés, déficients cognitifs légers. Ces jeunes nécessitent un accompagnement personnalisé, condition de leur réussite. Le marché d'accompagnement de 350 apprentis a été renouvelé en 2018 et permettra le suivi des jeunes entrés en formation en 2018 jusqu'au terme de leur contrat, soit pour un certain nombre d'entre eux en 2020.

La redéfinition de l'axe qualité permettra de sérier les futures typologies d'intervention, en matière de publics prioritaires et d'innovation pédagogique. L'objectif est encore une fois d'intervenir en additionnalité par rapport au financement forfaitaire au contrat, et d'accompagner les CFA dans la mise en œuvre de leurs projets innovants.

---

## **Les actions du programme**

- **Participer au fonctionnement des centres de formation d'apprentis**
  - **Soutenir la construction et la rénovation des centres de formation d'apprentis**
  - **Conforter la diversité de l'offre de formation en apprentissage permettant un accueil de publics diversifiés et sécuriser les parcours en apprentissage**
-

## Programme 313

Autorisations de programme et  
d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice  
2020 une autorisation  
d'engagement de

5 000 000 €

→ Inscrire un crédit de  
paiement de fonctionnement à  
hauteur de

8 000 000 €

La ventilation des crédits par  
chapitre budgétaire figure en  
introduction du rapport

## Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement

### \\ Raison d'être du programme

La Région se donne pour objectif d'accompagner tout au long de leur parcours de formation les apprenti.e.s inscrits dans un CFA breton et de soutenir les employeur.euse.s qui les accueillent. Cette volonté se manifeste par le versement d'aides individuelles.

En 2020, la Région poursuivra cette mission dans le cadre du calendrier fixé par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, réformant la formation par la voie de l'apprentissage :

- En assurant le versement des aides individuelles aux apprenti.e.s qui n'ont pu au titre de la rentrée 2019 en formation bénéficier de l'attribution de celles-ci avant la fin de l'année 2019 qui marque la fin de compétence régionale en la matière.
- En assurant le versement des primes aux employeur.euse.s sur les contrats d'apprentissage conclus avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### \\ 2020 en actions

→ **Achèvement du dispositif d'aide ARGOAT en faveur des apprenti.e.s au titre de l'année de formation 2019/2020**

Du fait de la réforme de l'apprentissage, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 la Région ne dispose plus de la recette de 51% de la taxe d'apprentissage qui permettait de financer l'aide ARGOAT auprès des 20 000 apprenti.e.s breton.ne.s.

L'aide ARGOAT est versée aux apprenti.e.s inscrit.e.s dans un CFA breton et préparant une formation conventionnée par la Région au titre de l'année de formation 2019/2020. Cette aide sert à compenser en partie les frais de transport, d'hébergement et de restauration supportés par les apprenti.e.s. Le montant de l'aide varie de 160 € à 320 € en fonction de l'âge de l'apprenti.e et du niveau du diplôme préparé.

En 2020, il s'agit de verser l'aide ARGOAT aux apprenti.e.s qui n'ont pu se la voir attribuée avant la fin de l'année budgétaire 2019.

→ **Achèvement du dispositif de l'aide au premier équipement professionnel en faveur des apprenti.e.s au titre de l'année de formation 2019/2020**

L'aide au premier équipement professionnel s'adresse aux jeunes titulaires d'un premier contrat d'apprentissage et préparant une formation de niveau IV ou V. Le montant de l'aide varie de 60 € à 300 € en fonction du secteur d'activité de la formation suivie.

En 2020, il s'agit de verser l'aide au premier équipement professionnel aux apprenti.e.s qui n'ont pu se la voir attribuée avant la fin de l'année budgétaire 2019.

→ **Assurer la phase de transition des primes aux employeur.euse.s d'apprenti.e.s**

Les contrats d'apprentissage signés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 bénéficient d'une nouvelle aide financière se substituant aux aides existantes et versée par l'Etat.

La Région continue, conformément aux dispositions de la loi du 5 septembre 2018, de faire bénéficier aux entreprises ayant conclu un contrat d'apprentissage avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019, des aides alors en vigueur, et ce jusqu'au terme du contrat d'apprentissage.

---

## **Les actions du programme**

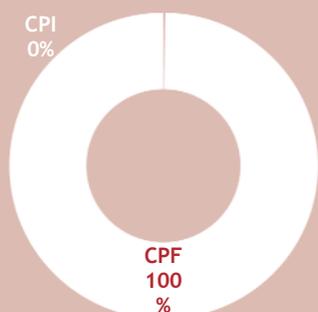
- **Faciliter l'accès et le maintien des apprentis en contrat d'apprentissage**
  - ✓ Participer à l'acquisition du premier équipement des apprentis
  - ✓ Participer aux frais de transport, hébergement et restauration des apprentis
- **Inciter les entreprises à accueillir des apprentis**
  - ✓ Encourager les entreprises à accueillir des apprentis
  - ✓ Soutenir les entreprises s'impliquant dans la formation de leurs apprentis

## Programme 314

Autorisations de programme et  
d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

54 861 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

65 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

54 794 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Assurer les formations sanitaires et sociales

### \\ Raison d'être du programme

La compétence relative aux formations sanitaires et sociales recouvre trois axes principaux : la définition de la carte des formations paramédicales et du travail social via l'autorisation d'un nombre de places par formation et par territoire, le financement des écoles et instituts ainsi autorisés, le versement aux étudiants de bourses d'études.

Pour exercer au mieux sa compétence et dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma des Formations Sanitaires et Sociales adopté en 2017, la Région organise une animation de la relation avec les branches professionnelles, les représentants des étudiants et les acteurs publics ou privés de ce secteur sanitaire social ou médico-social. Par l'intermédiaire de la Commission déléguée du CREFOP installée en juin 2018, cette animation se traduit par des groupes de travail. Les priorités pour 2020 sont : l'animation du secteur de l'aide à domicile en lien avec le futur projet de loi autonomie ; l'accompagnement du processus d'universitarisation des formations et l'animation du réseau des établissements de formation.

### \\ 2020 en actions

→ **Le financement des écoles de formation aux carrières paramédicales, de sages-femmes et du travail social**

Les projets de budget des instituts et écoles de formations aux carrières paramédicales et du travail social font l'objet d'entretiens contradictoires annuels.

L'accompagnement financier par la Région sera fortement sollicité en 2020 par le biais des dotations :

- le périmètre de l'offre de formation augmente, notamment avec le renforcement des formations infra-bac au titre du PACTE sur les métiers d'accompagnant éducatif et social, d'aide-soignant, d'ambulancier et d'auxiliaire de puériculture, dans une démarche de renforcement du maillage territorial de l'offre de formation au vu des besoins d'emplois sur les territoires et de la mobilité des apprenants.
- les recettes liées aux concours d'entrée, de sélection vont baisser en 2020 : après la formation en soins infirmiers en 2019, ce sont en effet les formations d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture pour lesquels les concours sont supprimés à compter de septembre 2020. De même, les recettes de taxe d'apprentissage vont diminuer du fait de la réforme.

S'agissant des formations en travail social, 2020 permettra de mesurer en année pleine les impacts liés à la réingénierie des diplômes et à l'universitarisation des formations. Pour ces formations également, la mise en œuvre de la sélection des candidats post bac par la voie de Parcoursup impacte durablement les établissements de formation et leur modèle économique.

Le sujet de l'universitarisation des formations paramédicales et de sages-femmes et des formations en travail social va faire évoluer l'environnement de ces formations et les attentes des étudiants. Le partenariat avec l'université se situe à plusieurs niveaux, il emporte des enjeux de gouvernance et de régulation de l'offre de formation. Identifiées dans le Schéma des formations sanitaires et sociales, ces évolutions doivent être accompagnées dans le respect des compétences des acteurs concernés et avec pour objectif de répondre aux besoins de la population bretonne.

<b>Nombre de places agréées au titre des formations sanitaires et sociales</b>			
	Paramédical et sages-femmes	Travail social	Total
Nombre de places autorisées à l'entrée en 1 <sup>ère</sup> année	3395	2786	6181

→ **Le versement des bourses d'études**

Le nombre de bourses d'étude attribuées sur critères sociaux et gérées par la Région est en augmentation. Parallèlement, de plus en plus d'étudiants demandent un réexamen de leurs droits en raison d'évolutions de leur situation personnelle. Dans un objectif de sécurisation des parcours des étudiants, la Région a aligné en 2017 les montants des bourses sur ceux du CROUS et une évolution nationale de 1,1% des montants a été répercutée dès la rentrée de septembre 2019. L'instruction de ces dossiers permet de constater une hausse de la précarité des étudiants. Les données consolidées de l'année 2019 des bourses d'étude fera comme chaque année l'objet d'un rapport en commission permanente.

<b>Nombre de bourses d'étude</b>			
	2017	2018	2019
Nombre de demandes	2398	2448	2613
Nombre de bourses accordées	2183	2271	2394 à ce jour

→ **Le dispositif de fidélisation des masseurs-kinésithérapeutes**

Pour faire face à la difficulté de recrutement en masseurs-kinésithérapeutes des établissements hospitaliers et médico-sociaux, la Région finance un dispositif d'incitation à destination des étudiants : ils obtiennent la gratuité de leurs études en contrepartie d'un engagement de trois ans à travailler comme salariés à l'issue de leur diplôme avec un établissement. Le dispositif évolue en 2020 avec la possibilité pour les étudiants de signer un contrat de fidélisation à leur entrée en 3<sup>ème</sup> année de formation, et non plus seulement en 1<sup>ère</sup> année. Cette mesure doit permettre d'affiner le projet professionnel avant signature du contrat. Depuis 2019, 182 contrats ont été signés et 98 sont en cours d'exécution.

---

## **Les actions du programme**

- **Financement des formations paramédicales et sociales**
  - **Aides aux étudiants des formations paramédicales et sociales**
  - **Mesure de fidélisation des masseurs kinésithérapeutes**
-

## Programme 315

Autorisations de programme et  
d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

12 200 000€

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

12 200 000€

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

10 750 000€

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

10 750 000€

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Faciliter les projets individuels de formation et de qualification

### \\ Raison d'être du programme

La fluidité des parcours de formation et de qualification ainsi que leur sécurisation constituent l'une des priorités de l'action régionale.

Ainsi, la Région propose, en complément des programmes collectifs de formation, des dispositifs facilitant l'accès individuel à la formation.

Ce programme est centré prioritairement sur les dispositifs d'aides individuelles pour les demandeurs d'emploi, leur permettant d'accéder à une formation certifiante (QUALIF Emploi individuel et QUALIF VAE), auprès d'organismes répondant aux exigences de qualité définies par la loi.

Le dispositif QUALIF Emploi individuel contribue à la réalisation du Pacte régional d'investissement dans les compétences.

La Région intervient également dans le cadre de l'accompagnement des salariés licenciés économiques notamment par le biais de QUALIF Emploi individuel permettant un financement complémentaire pour l'acquisition d'une qualification.

Pour renforcer la fluidité des parcours, tel que prévu par le Pacte régional d'investissement dans les compétences, la Région propose de consolider et d'élargir l'aide à l'accompagnement à la qualification.

Ce programme intègre également un volet d'actions en faveur de la formation des salariés.es ou chefs.fes de petites ou moyennes entreprises, permettant d'intervenir, par complémentarité de financements, auprès de celles et ceux qui accèdent difficilement à la formation et dont l'accompagnement pour une transition professionnelle s'avère prioritaire.

### \\ 2020 en actions

#### → Adaptation des dispositifs individuels pour faciliter l'accès à la formation

L'accès à la formation des demandeurs d'emploi ou des personnes licenciées économiques est impacté par la mise en œuvre de la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », du 5 septembre 2018, instaurant de nouvelles modalités d'accès à son Compte personnel de formation (CPF). Ce dernier est désormais exprimé en euros et chaque personne peut l'utiliser pour financer une partie de son projet de formation. De plus, l'offre de formation est accessible depuis la nouvelle application nationale « moncompteformation ». Une complémentarité avec les aides individuelles de la Région (QUALIF Emploi individuel et QUALIF VAE) sera recherchée, via un abondement du Compte personnel de formation, afin de sécuriser les parcours des personnes.

La Région va poursuivre son action incitative, initiée en 2018, dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences, auprès des personnes peu ou pas qualifiées afin qu'elles engagent une formation facilitant leur retour à l'emploi. En 2019, cette mesure a concerné 18% des personnes bénéficiaires d'un QUALIF Emploi individuel.

De plus, le montant de l'aide régionale a été revalorisé pour les personnes suivant une formation de niveau CAP à BTS/DUT. Cela a eu pour effet d'augmenter le nombre de personnes bénéficiaires de l'aide sur ces niveaux de formation : +5% en 2019 par rapport à 2018.

### → Favoriser l'accès à la qualification

En 2019, la Région a créé une aide individuelle pour favoriser l'accès à la qualification, identifiée comme nécessaire dans la mise en œuvre des projets professionnels, construits dans le cadre de la nouvelle gamme PREPA pour les stagiaires (16 à 25 ans). Le contrat est tripartite, entre la personne, le/la professionnel.le de l'accompagnement et le/la formateur.trice de l'organisme de formation. En lien avec la structure d'accompagnement, l'organisme de formation met en place un accompagnement du/de la stagiaire afin de maintenir une dynamique d'insertion professionnelle et de renforcer les compétences nécessaires pour garantir des conditions optimales d'entrée en formation qualifiante.

En 2020, cet accompagnement sera proposé aux publics visés dans le Pacte régional d'investissement dans les compétences, et notamment les bénéficiaires du RSA, les bénéficiaires de l'obligation d'emploi et les familles monoparentales. Le règlement d'intervention de l'aide sera adapté en conséquence.

### → Contribuer à la formation des actifs

L'objectif est de favoriser la formation au sein des très petites entreprises notamment des secteurs économiques de l'agriculture, du commerce ou de l'artisanat.

Les actions de formation menées dans ce cadre ciblent près de 13 000 personnes et sont destinées aux actifs des TPE qu'ils soient chefs.fes d'entreprises ou salariés.es et aux personnes en recherche d'emploi. Une complémentarité est recherchée avec les actions mises en place par les autres politiques publiques de la Région.

La Région Bretagne propose également un soutien aux actions de promotion sociale telles que le diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU), aux formations mises en œuvre par le CNAM en Bretagne enfin aux formations des salarié.e.s en transition professionnelle financées par « Transition pro Bretagne » (ex FONGECIF Bretagne).

---

## Les actions du programme

### → Favoriser l'accès individuel à la qualification reconnue par une certification

- ✓ Participer au financement de projets individuels de formation longue
- ✓ Favoriser l'accès à la certification par la Validation des acquis de l'expérience
- ✓ Aide à l'accompagnement

### → Favoriser le renforcement des compétences

- ✓ Contribuer à la formation des actifs
-

## Programme 316

Autorisations de programme et  
d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

██████████

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

64 298 500€

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

██████████

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

84 020 600€

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

# Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales

## \\ Raison d'être du programme

Au regard de sa compétence en matière de formation professionnelle continue des personnes en recherche d'emploi, la Région organise une offre de formation pour répondre aux besoins en compétences de chaque breton et bretonne en lien avec les besoins économiques du territoire.

Afin d'offrir des parcours de formation plus simples pour un retour à l'emploi, les formations sont organisées, depuis 2019, autour de deux gammes : PREPA et QUALIF. Une attention prioritaire est portée en faveur des personnes qui sont le plus éloignées de l'emploi.

Proposée sur l'ensemble du territoire dans une logique de proximité, cette offre de formation est construite sur la base des besoins en compétences définis en concertation avec les représentants économiques et les partenaires de l'emploi et de la formation.

Ces formations sont dispensées par des organismes de formation qui accueillent les stagiaires pour leur permettre d'élaborer leur projet professionnel, d'acquérir les compétences socles et d'obtenir une certification reconnue.

Le Pacte breton d'investissement dans les compétences vient amplifier cette offre de formation et impulse une dynamique d'expérimentations et d'innovations.

## \\ 2020 en actions

### → Consolidation de l'offre PREPA

La nouvelle gamme proposée depuis janvier 2019 permet aux personnes en recherche d'emploi de construire des parcours dynamiques et adaptés aux besoins de chacun-e.

PREPA Projet s'adresse à un large public souhaitant découvrir des métiers, élargir leur choix professionnel et construire leur projet. 4000 parcours seront proposés en 2020.

PREPA Avenir s'adresse à des personnes peu qualifiées. Elle leur propose d'engager une dynamique de parcours dans un cadre collectif et de valoriser leurs compétences. 4200 parcours seront proposés en 2020, avec des pédagogies adaptées aux jeunes, aux adultes en reconversion et aux personnes ne maîtrisant pas le français.

Indicateur	DRIP 2018	PREPA 2019 (estimation)	PREPA 2020 (inclus Pacte régional)
Nombre stagiaires	6 142	7 300	8 200

### → Déploiement de la nouvelle offre PREPA Clés

Cette nouvelle offre sera proposée à compter de mai 2020, en remplacement du dispositif Compétences Clés. Elle s'adresse aux personnes en recherche d'emploi souhaitant renforcer leurs compétences dans le cadre de parcours adaptés (savoirs de base, socle numérique, accès à la certification CléA, ...). Proposée sur plus de 30 sites en Bretagne, cette offre vise particulièrement la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme. PREPA Clés répond aux engagements de la Breizh COP en faveur d'une meilleure inclusion numérique des personnes les plus fragiles.

Indicateur	Compétences Clés 2018	Compétences Clés 2019 (estimation)	PREPA Clés 2020 (inclus Pacte régional)
Nombre stagiaires	5 880	6 130	6 500

→ **Proposer des formations aux personnes sous main de justice**

Mises en œuvre dans les 7 établissements pénitentiaires de Bretagne, ces formations permettent de découvrir des métiers, d'acquérir un socle de compétences, d'obtenir une qualification et de préparer la fin de détention. 600 parcours seront proposés au sein de 15 actions de formation. Elles sont complétées par des projets innovants dans le cadre d'un partenariat avec l'administration pénitentiaire.

→ **Renforcer l'offre QUALIF Emploi**

Le programme des formations collectives, QUALIF Emploi, lancé en septembre 2019, propose plus de 200 formations dans 13 secteurs d'activité pour un potentiel de 15 830 parcours sur deux ans. Une première commande a été adressée en septembre 2019 à hauteur de 11 300 parcours, elle sera complétée, en 2020, par une seconde commande ajustée selon les besoins des métiers porteurs d'emploi, en fonction des besoins exprimés par les territoires ou au regard de problématiques rencontrées par les publics.

Les évolutions apportées à ce nouveau programme vont permettre de proposer :

- des parcours de formation adaptés aux plus éloignés, notamment avec des modules complémentaires,
- des parcours de formation mixtes, qui associent QUALIF Emploi et une poursuite en contrat d'apprentissage,
- des parcours sur-mesure, notamment par blocs de compétences.

Afin de mieux répondre aux besoins en recrutement des entreprises, des sessions spécifiques, organisées depuis les territoires, pourront également être proposées dans le cadre de QUALIF Emploi. Ces sessions ont des contenus adaptés et des parcours associant l'entreprise depuis l'entrée en formation jusqu'à l'accès à l'emploi.

Indicateur	2018	2019 (estimation)	2020
Nombre de stagiaires entrés	7 562	7 850	8 000

En janvier 2020, la Région proposera QUALIF Emploi à distance, autour de parcours de formation qualifiants pouvant être réalisés via une plateforme numérique d'apprentissage à distance. Les 350 parcours proposés prévoient un accompagnement pédagogique et numérique et intègre une alternance en entreprise.

Ce nouveau dispositif sera évalué en cours d'année et une seconde commande pourra être adressée aux organismes de formation retenus pour ce programme.

→ **Adapter les formations, développer la qualité et innover**

En lien avec les objectifs du Pacte régional d'investissement dans les compétences, la Région prévoit :

- De soutenir les « démarches sectorielles » visant à faciliter l'accompagnement de parcours sans couture, impliquant des organismes de formation, les branches professionnelles et les partenaires de l'insertion, de l'emploi et de la formation ;
- D'accompagner les acteurs de la formation qui s'engagent dans des projets innovants ou expérimentaux pour transformer les pratiques de formation ;
- De favoriser l'animation de la communauté des acteurs de la formation ;
- De faire connaître l'offre de formation en Bretagne et de favoriser sa mobilisation.

## Les actions du programme

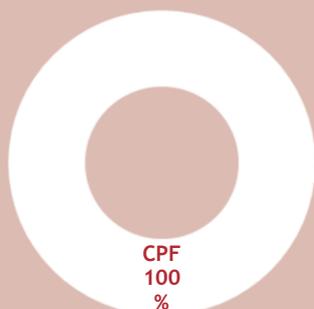
- **Structurer et accompagner les parcours d'accès à la qualification des personnes en recherche d'emploi**
  - ✓ Proposer un programme d'actions pour se préparer à une formation ou un emploi
  - ✓ Soutenir des projets de formations innovants et partenariaux pour l'insertion des demandeurs d'emploi
  - ✓ Proposer des formations pour les personnes sous main de justice
- **Construire une offre de formation qualifiante répondant aux enjeux des secteurs d'activités et des territoires**
  - ✓ Proposer un programme de formations qualifiantes pour accéder à l'emploi
  - ✓ Soutenir des projets de formations innovants et partenariaux pour la qualification des personnes en recherche d'emploi
- **Accompagner l'adaptation des formations, le développement de la qualité et l'innovation pédagogique**
  - ✓ Soutenir les acteurs de la formation et de l'emploi dans leurs démarches d'innovation, de transformation ou de transversalité
  - ✓ Faire connaître l'offre de formation et favoriser sa mobilisation

## Programme 317

Autorisations de programme et  
d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice  
2020 une autorisation de  
programme de

████████████████████

→ Ouvrir au titre de l'exercice  
2020 une autorisation  
d'engagement de

58 650 000€

→ Inscrire un crédit de  
paiement d'investissement à  
hauteur de

████████████████████

→ Inscrire un crédit de  
paiement de fonctionnement à  
hauteur de

49 905 000€

La ventilation des crédits par  
chapitre budgétaire figure en  
introduction du rapport

# Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable

## \\ Raison d'être du programme

Ce programme contribue à sécuriser les parcours des personnes entrées dans une formation financée par la Région. Il est donc complémentaire aux programmes 315 « Faciliter les projets individuels de formation et de qualification », 316 « Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques sectorielles et territoriales » et 319 « Accompagner les dynamiques territoriales emploi formation ».

Une nouvelle aide financière est proposée aux personnes depuis le 1er janvier 2019. Elle constitue une évolution structurelle importante dans l'accompagnement des projets de formation des stagiaires.

Le Pacte régional d'investissement dans les compétences favorise le déploiement de cette aide aux personnes les plus éloignées de l'emploi.

## \\ 2020 en actions

### → Conforter l'aide financière

L'aide financière de la Région est déterminée sur critères sociaux. Elle est constituée d'une aide socle qui peut être majorée en fonction du quotient familial des impôts sur le revenu de la personne. Cette information permet la prise en compte de la situation individuelle et familiale du stagiaire.

Elle est complétée par un forfait transport/hébergement, selon la distance domicile/lieu de formation, et d'un forfait restauration.

La couverture sociale couvrant les quatre risques est maintenue pour les stagiaires bénéficiaires de cette aide : assurance sociale, vieillesse, prestations familiales, accident du travail.

Afin d'en faciliter sa lisibilité et son accessibilité par les stagiaires, un outil de simulation est accessible sur le site de la Région. Il permet aux personnes de calculer le montant prévisionnel de l'aide et le nombre de versement avant l'entrée en formation. Le système de gestion de cette aide s'appuie sur une relation directe avec les stagiaires depuis le Portail des aides de la Région.

Mise en place récemment, l'aide financière continuera à faire l'objet d'un accompagnement des usages et des pratiques auprès des stagiaires, organismes de formation et structures accompagnatrices (Missions locales, Cap emploi, agences de Pôle emploi, conseillers.ères en insertion des Départements...).

En 2019, environ 8 000 aides financières ont été attribuées à part égale entre les gammes PREPA et QUALIF. Des ajustements éventuels seront étudiés au regard de la réalisation d'une première évaluation.

### → Dispositions transitoires pour deux dispositifs

Le système antérieur de rémunération de stagiaires de la formation professionnelle, défini selon le code du travail, est maintenu pour les deux dispositifs transférés à la Région par la loi du 24 mars 2014. Ils concernent les personnes en formation dans les centres de réadaptation professionnelle (CRP) ainsi que les personnes sous-main de justice en formation. La gestion en est confiée à l'Agence de services et de paiement.

→ **Autres aides aux stagiaires**

Une subvention à l'AFPA permet une aide à l'hébergement des stagiaires en formation ainsi qu'aux demandeurs d'emploi au regard d'un accord avec Pôle emploi.

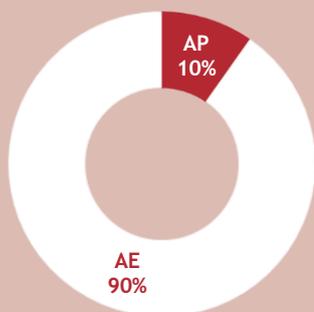
---

**Les actions du programme**

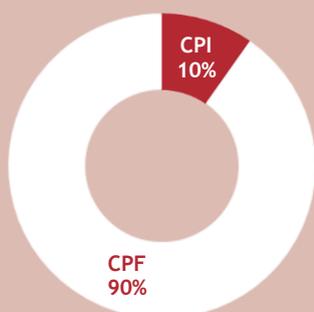
- **Verser une aide régionale aux stagiaires**
  - ✓ Aide financière régionale
  - ✓ Cotisations sociales
- **Rémunérer les publics spécifiques**
- **Autres aides aux stagiaires**

## Programme 318

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

**760 000 €**

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

**7 055 000 €**

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

**760 000 €**

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

**7 055 000 €**

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Développer les langues de Bretagne

### \\ Raison d'être du programme

Le Conseil régional mène depuis 2004 une politique de soutien à la transmission de la langue bretonne tout au long de la vie, complétée par un soutien au développement continu de sa présence dans la vie de tous les jours, de manière à favoriser son usage social courant. Cette stratégie de revitalisation de la langue répond aux attentes de la population bretonne, selon les données recueillies par l'enquête sociolinguistique que la Région a menée en 2018 : le désir de langue bretonne pour soi ou ses enfants s'établit à 33%, l'adhésion à plus de breton dans l'espace public rencontre entre 55% et 73% d'approbation selon les thématiques.

Les grandes orientations de la nouvelle politique en faveur de la langue bretonne, adoptées lors de la session des 13 et 14 décembre 2018, confortent la politique linguistique adoptée en 2012 et se sont notamment traduites par l'installation de la Conférence territoriale de la langue bretonne (CTLB) en 2019. Cette nouvelle instance réunit les partenaires publics de la Région dont l'objectif est notamment la mise en cohérence des politiques publiques avec la volonté de co-construire un plan de développement de la langue sur tout le territoire.

La Région Bretagne poursuivra la mise en application de son plan d'actions pour la sauvegarde et le développement de la langue gallo. En 2020, la Région, en tant que chef de file, réunira les acteurs publics bretons au sein du Comité Langue Gallo (CLG), pour co-construire un plan de développement pour le gallo.

### \\ 2020 en actions

#### → Renouvellement de la contractualisation avec l'Etat

La Convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne, signée en 2015 entre l'Etat, la Région et les universités de Bretagne occidentale et Rennes 2 arrivant à échéance en décembre 2020, les négociations pour son renouvellement pour la période 2020-2025 seront engagées. Un des objectifs de la Région est de conforter et amplifier les avancées issues de l'actuelle convention, en particulier le développement territorial homogène de l'offre d'enseignement bilingue, dans le cadre d'une carte des pôles révisée tous les deux ans, ainsi que la croissance de l'offre d'enseignement bilingue au collège, qui participe à la résorption de la rupture de continuité entre 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degré. La Région sera par ailleurs attentive, lors de la négociation de ce renouvellement, au règlement de plusieurs points de préoccupation : le pourcentage de postes attribués aux concours, le nombre d'enseignant-e-s bilingues recruté-e-s chaque année, en particulier dans le 2<sup>d</sup> degré où le nombre de postes au CAPES/CAFEP reste très insuffisant, la formation continue à la langue bretonne des enseignant-e-s monolingues, le développement territorial harmonieux de l'enseignement optionnel. Le déploiement progressif d'un jalonnement routier français-breton sur tout le territoire régional devra également être définitivement acté.

Cette contractualisation renouvelée, qui devra prendre en compte les grandes orientations de la politique linguistique adoptées en décembre 2018, fera l'objet d'échanges avec les partenaires de la Région dans le cadre de la CTLB mais également avec les principaux acteurs associatifs du développement de la transmission et de l'usage de la langue bretonne.

#### → Soutien à la transmission de la langue bretonne

La Région poursuivra son soutien aux principaux partenaires de la communauté éducative en langue bretonne, dont le réseau Diwan ainsi que Div Yezh, fédération des parents d'élèves de l'enseignement bilingue public. Les aides régionales à la formation initiale ou professionnelle des enseignant-e-s bilingues participeront, en cohérence avec les politiques de formation de l'Etat, de l'Enseignement catholique et de Diwan, à la

croissance de la ressource humaine nécessaire au développement des sites bilingues. Enfin concernant le matériel pédagogique en breton pour l'ensemble des filières, une réflexion sera menée avec le Rectorat.

La Région renforcera son aide à la structuration et au développement de la formation professionnelle des adultes en stages 6 et 3 mois, dans la continuité de l'opération menée en 2019, ayant permis d'affecter des places au titre du Plan d'investissement dans les compétences (PIC) : en plus des places de stages classiques, 50 places seront à nouveau affectées au titre du PIC au profit des demandeur-se-s d'emploi éligibles, contribuant au renouvellement du nombre de locuteur-riche-s, à la disponibilité de ressources humaines permettant de répondre aux besoins des secteurs d'emploi qui exigent la connaissance de la langue, au retour à l'emploi durable de publics en difficultés. Une réflexion transversale sera conduite, courant 2020, pour une évolution à la hausse de cette enveloppe en fonction des besoins exprimés.

Une réflexion stratégique sur la structuration de l'accueil bilingue de la petite enfance étant en cours, la Région maintiendra son accompagnement du secteur ainsi que son soutien direct à la formation de professionnel-le-s bilingues, compte tenu des besoins croissants.

### → Soutien au développement de la présence du breton dans la vie de tous les jours

La Région poursuivra son accompagnement du fonctionnement et des activités de l'EPCC Office public de la langue bretonne élargies au domaine du numérique et de la petite enfance, elle soutiendra le renforcement de son rôle en matière d'aménagement linguistique en lien avec les échanges en cours au sein de la CTLB.

En matière de présence de la langue bretonne dans l'audiovisuel, un chantier transversal sera ouvert avec la politique culturelle en 2020, en concertation soutenue avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème audiovisuel brittophone. Il s'agira d'identifier les forces et faiblesses de l'offre actuelle à partir d'une lecture commune de l'existant et, en plaçant les usager-ère-s visé-e-s au cœur des réflexions, de définir une offre et une gouvernance cibles à horizon 3 ou 5 ans et en déduire les adaptations nécessaires du côté des acteurs privés comme de la puissance publique.

La Région poursuivra par ailleurs sa réflexion sur les modalités de son soutien aux Ententes de pays dans une optique de développement de l'usage de la langue bretonne dans tous les territoires couverts. Enfin, la Région poursuivra son accompagnement des acteurs de la création culturelle en langue bretonne, qu'il s'agisse de l'édition, dans une optique de diversification des contenus offerts au lectorat brittophone, ou du théâtre, pour l'amélioration de la diffusion des œuvres sur le territoire.

### → Mise en œuvre des nouvelles orientations de la Région au service de la langue galloise

Afin de développer l'apprentissage du gallo et répondre aux nouveaux besoins, la Région renforcera son soutien aux structures œuvrant dans ce sens et poursuivra dans le même temps son action au sein du Comité Académique des Langues Régionales pour le maintien et le développement de l'enseignement du gallo.

Par ailleurs, la Région poursuivra son soutien aux associations proposant des actions de développement de la langue dans les territoires et aux structures qui produisent et diffusent des programmes radiophoniques et audiovisuels en gallo. Pour contribuer à développer et à diversifier l'offre artistique contemporaine en langue galloise, la Région renouvellera son appel à projets de création de productions musicales chantées en gallo.

Enfin, la Région renforcera en 2020 son soutien à l'Institut de la Langue Galloise afin d'augmenter l'offre de formations à la langue galloise et valoriser la présence et l'utilisation du gallo dans la vie sociale.

Début 2020, la Région, en tant que chef de file, organisera son premier Comité Langue Galloise qui réunira les acteurs institutionnels du territoire afin de contribuer à la réflexion autour de la co-construction d'une politique de sauvegarde et de développement du gallo.

---

## Les actions du programme

### → Transmettre la langue bretonne

- ✓ Développer l'enseignement bilingue initial
- ✓ Développer la formation pour adultes
- ✓ Favoriser la transmission familiale

### → Développer la présence de la langue bretonne dans la vie sociale, culturelle et publique

- ✓ Appuyer la sensibilisation, la connaissance, la diffusion et la pratique linguistiques
- ✓ Assurer une présence territoriale de la langue bretonne
- ✓ Intensifier la présence de la langue bretonne dans les médias
- ✓ Développer l'édition
- ✓ Encourager les pratiques culturelles

### → Assurer la sauvegarde et le développement de la langue galloise

- ✓ Aider au développement de la connaissance de la langue
  - ✓ Développer la transmission de la langue galloise
  - ✓ Développer la présence du gallo dans la société
-

## Programme 319

Autorisations de programme et  
d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

████████████████████

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

7 226 000€

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

████████████████████

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

5 396 000€

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Accompagner les dynamiques territoriales emploi formation

### \\ Raison d'être du programme

Ce programme est créé dans le cadre du Budget primitif 2020. Il est constitué d'actions précédemment inscrites dans les programmes 301 et 316.

Il vise notamment à accompagner les dynamiques territoriales emploi-formation initiées au sein des Commissions Territoriales Emploi Formation (CTEF). Ces instances, coprésidées par l'Etat et la Région, sont au nombre de 14 et couvrent l'ensemble du territoire permettant d'assurer une cohérence des actions dans les domaines de l'emploi et de la formation, et de favoriser leur déclinaison localement, au plus près des personnes en recherche d'emploi et des entreprises.

En complément des gammes PREPA et QUALIF, la Région soutient les actions territoriales en réponse aux besoins de recrutement des entreprises ou permettant une meilleure prise en compte des problématiques rencontrées par les personnes.

L'ancrage territorial et la diversité des partenariats sont les leviers de réussite de ces actions qui proposent un accompagnement global, adapté aux publics du territoire. La majorité des personnes ciblées sont celles qui sont les plus fragiles et éloignées de l'emploi, parfois depuis de nombreuses années.

C'est aussi à destination de ces publics que la Région soutient les initiatives locales permettant de lever les freins à la mobilité.

Une attention prioritaire est portée par la Région en faveur des jeunes pas ou peu qualifié.e.s, grâce à son soutien au réseau des Missions locales.

### \\ 2020 en actions

→ **Soutenir les projets et actions de formation ponctuels, nouveaux, innovants et/ou expérimentaux**

La Région soutient les expérimentations conduites ponctuellement sur le territoire, portées par des structures du service public de l'emploi, collectivités territoriales, associations, entreprises et/ou organismes de formation, lorsqu'elles conduisent, via la formation, à retrouver le chemin de l'emploi et/ou une qualification adaptée à l'évolution du marché du travail.

Ainsi, les initiatives prises localement pour créer une offre de formation à destination d'un public très éloigné de l'emploi, peuvent être soutenues de manière réactive, après construction du projet avec les partenaires concernés; il s'agit des « actions territoriales PREPA Avenir ».

Lorsqu'elles conduisent à la qualification, les « actions territoriales QUALIF Emploi » permettent, au-delà du retour à l'emploi des personnes, de répondre aux besoins émergents sur le marché du travail et donc aux impératifs de recrutement des entreprises.

En lien avec les objectifs fixés dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences, la Région accompagnera les démarches impliquant les territoires et les entreprises. Elle soutiendra ainsi, notamment dans le cadre d'appels à projets dédiés :

- Des actions de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPECT) prévoyant des animations partenariales et territoriales adaptées
- Des actions de gestion inclusive des ressources humaines (GIRH) favorisant une information et une sensibilisation des entreprises à la nécessité de recruter les personnes qui sont plus éloignées de l'emploi.

### → Sécuriser les parcours des jeunes les plus en difficulté et renforcer l'accompagnement à la qualification des publics fragiles

La Région poursuit en 2020 son soutien aux Missions locales facilitant l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté. Cet appui permet ainsi de renforcer le repérage des jeunes qui n'ont recours à aucun service pour permettre leur insertion, de développer des outils de mobilisation de ces publics fragiles en particulier ceux domiciliés en zones de revitalisation rurale et dans les quartiers prioritaires des politiques de la Ville.

Les Missions locales développent une expertise d'accompagnement des parcours d'insertion professionnelle et sociale des jeunes. Dans cette dynamique, elles sont appelées à renforcer en 2020 leur accompagnement à la qualification.

En 2020, la Région proposera une généralisation de cet accompagnement pour l'ensemble des publics prioritaires identifiés dans le cadre du Pacte.

### → Soutenir des actions conduites en amont de la formation

Si la situation du marché de l'emploi s'améliore en Bretagne, certaines personnes en restent très éloignées. Elles doivent être accompagnées et aidées pour que tous les freins préalables à une reprise d'activité soient levés. Il peut s'agir de difficultés liées à la mobilité, à la garde d'enfants, au logement... Des initiatives pourront être accompagnées en ce sens.

La Région souhaite également renforcer son soutien aux dynamiques locales pour informer et sensibiliser les personnes en recherche d'emploi par exemple à l'existence de nouveaux métiers et/ou de métiers en tension, sur lesquels leurs aptitudes et compétences pourraient être mises à profit, après une formation adaptée.

Ces initiatives doivent aussi permettre de limiter le « non recours » et conduire à ce qu'aucun public ne reste sans information et accompagnement pour trouver ou reprendre un emploi.

---

## Les actions du programme

### → Accompagner les publics jeunes en difficulté sur tout le territoire

- ✓ Soutenir les Missions Locales afin de sécuriser les parcours des jeunes les plus en difficulté
- ✓ Sécuriser les parcours de formation des jeunes suivis par les Missions Locales

### → Accompagner l'accès à la qualification

- ✓ Soutenir les structures d'accompagnement des publics

### → Soutenir les initiatives territoriales

- ✓ Soutenir les actions de formation
  - ✓ Soutenir les actions d'animation emploi formation
  - ✓ Soutenir les actions favorisant l'accès à la formation et à l'emploi
  - ✓ Faciliter l'information et la communication territoriale
-

## \\ Répartition indicative des autorisations d'engagement et de programme par actions

		AP	AE
<b>P.0301</b>	P.0301-111 :Programme d'activités du GREF	-	903 300
	P.0301-112 :Trajectoires d'insertion	-	170 000
	P.0301-121 :Etudes emploi-formation	-	300 000
	P.0301-311 :Appui aux structures ressources à vocation régionale du SPRO-EP	-	180 000
	P.0301-330 :Plateforme numérique SPRO	-	200 000
	P.0301-341 :Actions locales et régionales d'information sur les métiers	15 000	200 000
	P.0301-342 :Salons post bac	-	165 000
	P.0301-343 :Olympiades des métiers	-	116 000
	P.0301-360 :Supports, outils et campagne de communication dans le cadre du SPRO	-	150 000
	P.0301-200 :Animation , professionnalisation et ingénierie	-	86 000
	P.0301-310 :Soutien aux réseaux régionaux du SPRO-EP	-	265 000
	P.0301-350 :Production et diffusion des ressources d'information sur les métiers et les formations	50 000	150 000
<b>Total P.0301</b>		<b>65 000</b>	<b>2 885 300</b>
<b>P.0302</b>	P.0302-11 :Promouvoir l'éducation citoyenne et éco-citoyenne des lycéens	-	2 370 000
	P.0302-12 :Permettre l'expression et la création de projets par les jeunes bretons	-	130 000
	P.0302-13 :Valoriser les filières professionnelles des lycées et renforcer le lien avec le milieu économique	100 000	100 000
	P.0302-22 :Accompagner les séjours d'études et stages individuels à l'international	-	1 325 000
	P.0302-23 :Encourager l'accueil de jeunes étrangers dans les établissements de formation	-	25 000
	P.0302-24 :Informers les jeunes bretons	-	25 000
	P.0302-31 :Pass ressources pédagogiques	3 800 000	3 000 000
	P.0302-32 :Soutenir les familles pour l'acquisition de matériels professionnels	-	400 000
P.0302-21 :Favoriser les mobilités collectives des publics prioritaires de la Région	-	100 000	
<b>Total P.0302</b>		<b>3 900 000</b>	<b>7 475 000</b>
<b>P.0303</b>	P.0303-12 :Restructurer les sites nécessitant une intervention d'ampleur	28 760 000	-
	P.0303-21 :Assurer la mise en conformité des sites en matière d'accessibilité et de sécurité	5 190 000	355 000
	P.0303-22 :Améliorer la performance énergétique du patrimoine	6 030 000	489 720
	P.0303-23 :Adapter les locaux aux exigences sanitaires	7 690 000	475 000
	P.0303-31 :Adapter les locaux aux usages	50 370 000	-
	P.0303-32 :Adapter les capacités d'hébergement	11 490 000	-
	P.0303-33 :Adapter les locaux aux évolutions démographiques	19 480 000	-
	P.0303-41 :Assurer le maintien des sites	43 890 000	2 109 000
P.0303-42 :Assurer la continuité du service public et conduire la stratégie immobilière	9 100 000	1 444 280	
<b>Total P.0303</b>		<b>182 000 000</b>	<b>4 873 000</b>
<b>P.0304</b>	P.0304-11 :Soutien aux travaux d'amélioration du cadre bâti des lycées privés par la mise en œuvre du PPI 2005 - 2009	18 220 000	220 000
<b>Total P.0304</b>		<b>18 220 000</b>	<b>220 000</b>
<b>P.0306</b>	P.0306-11 :Modernisation des équipements des services d'entretien, d'hébergement et de restauration, des mobiliers et des véhicules	1 380 000	-
	P.0306-12 :Acquisition des équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration	2 600 000	-
	P.0306-21 :Adaptation des équipements aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations	3 420 000	-
	P.0306-22 :Acquisition des équipements pédagogiques liés aux évolutions de la carte des formations	580 000	-
<b>Total P.0306</b>		<b>7 980 000</b>	<b>-</b>

		AP	AE
P.0307	P.0307-11 :Participation à la modernisation des équipements des services d'hébergement et de restauration et des mobiliers scolaires	600 000	-
	P.0307-12 :Participation à l'acquisition des équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration auxquelles la Région apporte une contribution financière	100 000	-
	P.0307-21 :Adaptation des équipements aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations	3 300 000	-
	P.0307-22 :Acquisition des équipements pédagogiques liés aux évolutions de la carte des formations dans l'enseignement professionnel et technologique	100 000	-
<b>Total P.0307</b>		<b>4 100 000</b>	<b>-</b>
P.0308	P.0308-12 :Accompagner le déploiement de ressources numériques et en favoriser l'usage	1 470 000	-
	P.0308-21 :Mettre à disposition des équipements adaptés et performants favorisant les usages numériques	4 690 000	-
	P.0308-22 :Mettre en oeuvre la maintenance des équipements informatiques en lycée pour garantir la disponibilité des matériels	600 000	250 000
	P.0308-31 :Développer et rénover les réseaux informatiques des lycées publics	300 000	400 000
	P.0308-32 :Proposer une solution transitoire dans l'attente du raccordement au très haut débit	30 000	1 300 000
<b>Total P.0308</b>		<b>7 090 000</b>	<b>1 950 000</b>
P.0309	P.0309-21 :Attribuer les dotations permettant de couvrir les charges de viabilisation, d'entretien et les dépenses courantes liées à l'activité pédagogique	-	28 800 000
	P.0309-22 :Acquitter le montant des primes des contrats « Dommages aux biens » et « Responsabilité civile »	-	62 000
	P.0309-23 :Attribuer les dotations pour l'utilisation pédagogique des exploitations agricoles	-	150 000
	P.0309-25 :Compensation financière pour la rémunération d'ATEE-ATPE	-	189 000
	P.0309-32 :Attribuer les dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs	-	1 950 000
	P.0309-11 :Mettre en oeuvre des projets structurants pour améliorer la qualité de chaque mission	-	200 000
<b>Total P.0309</b>		<b>-</b>	<b>31 351 000</b>
P.0310	P.0310-111 :Forfait d'externat	-	20 800 000
	P.0310-112 :Fonctionnement matériel	-	17 800 000
	P.0310-12 :Attribuer les dotations pour l'utilisation pédagogique des exploitations agricoles	-	185 000
	P.0310-22 :Attribuer les dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs	-	760 000
<b>Total P.0310</b>		<b>-</b>	<b>39 545 000</b>
P.0311	P.0311-11 :Une recherche bretonne active dans un concert mondial	3 700 000	11 240 000
	P.0311-12 :Rayonner et attirer	7 800 000	-
	P.0311-21 :Créer les conditions de la réussite	200 000	580 000
	P.0311-22 :Cultiver une envie	350 000	710 000
	P.0311-23 :Une recherche ancrée dans le territoire régional	-	20 000
	P.0311-24 :Communiquer et informer	-	50 000
	P.0311-31 :Permettre le déploiement du c@mpus numérique	850 000	-
	P.0311-32 :Favoriser les applications et pratiques numériques	-	300 000
<b>Total P.0311</b>	<b>12 900 000</b>	<b>12 900 000</b>	
P.0312	P.0312-12 :Participer au fonctionnement des centres de formation d'apprentis	-	5 000 000
	P.0312-13 :Soutenir la construction, la rénovation et l'équipement des CFA	7 670 000	-
	P.0312-22 :Conforter la diversité de l'offre de formation en apprentissage permettant un accueil de publics diversifiés et sécuriser les parcours en apprentissage	-	1 000 000
	P.0312-23 :Valoriser les métiers et les formations pour garantir un accès à l'apprentissage pour tous	-	200 000
<b>Total P.0312</b>	<b>7 670 000</b>	<b>6 200 000</b>	

		AP	AE
P.0313	P.0313-122 :Soutien aux entreprises s'impliquant dans la formation de leurs apprentis	-	5 000 000
<b>Total P.0313</b>		-	<b>5 000 000</b>
P.0314	P.0314-210 :Financement des formations paramédicales	-	36 650 000
	P.0314-310 :Financement des formations sociales	-	10 886 000
	P.0314-411 :Aides aux étudiants des formations paramédicales et sociales	-	6 400 000
	P.0314-413 :Mesure de fidélisation des masseurs kinésithérapeutes	-	925 000
<b>Total P.0314</b>		-	<b>54 861 000</b>
P.0315	P.0315-121 :Programme d'actions VAE	-	30 000
	P.0315-130 :Aide à l'accompagnement	-	1 700 000
	P.0315-231 :Actions régionales de formation	-	2 357 000
	P.0315-111 :Qualif emploi individuel	-	7 813 000
	P.0315-122 :Qualif VAE	-	300 000
<b>Total P.0315</b>		-	<b>12 200 000</b>
P.0316	P.0316-13 :Formation des personnes sous main de justice	-	1 200 000
	P.0316-22 :Proposer des formations pour se qualifier ou améliorer son insertion au plus proche des besoins du territoire et des secteurs d'activité	-	1 750 000
	P.0316-11 :Proposer un programme d'actions pour se préparer à une formation ou un emploi	-	21 200 000
	P.0316-12 :Soutenir des projets de formation innovant et partenarial pour l'insertion des personnes en recherche d'emploi	-	600 000
	P.0316-21 :Proposer un programme de formations qualifiantes pour accéder à l'emploi	-	37 500 000
	P.0316-31 :Soutenir les acteurs de la formation et de l'emploi dans leur démarche d'innovation, de transformation ou de transversalité	-	1 648 500
	P.0316-32 :Faire connaître l'offre de formation et favoriser sa mobilisation	-	400 000
<b>Total P.0316</b>		-	<b>64 298 500</b>
P.0317	P.0317-13 :Aide financière	-	51 200 000
	P.0317-21 :Rémunération publics spécifiques	-	6 300 000
	P.0317-30 :Autres aides aux stagiaires	-	1 150 000
<b>Total P.0317</b>		-	<b>58 650 000</b>
P.0318	P.0318-11 :Développer l'enseignement bilingue initial	-	2 162 500
	P.0318-12 :Développer la formation pour adultes	-	1 441 000
	P.0318-13 :Favoriser la transmission familiale	-	135 800
	P.0318-21 :Appuyer la sensibilisation, la connaissance, la diffusion et la pratique linguistiques	-	1 072 700
	P.0318-22 :Assurer une présence territoriale des langues de Bretagne (réseau des maisons de pays, politiques en direction de la jeunesse')	-	464 400
	P.0318-23 :Intensifier la présence des langues de Bretagne dans les médias	710 000	914 700
	P.0318-24 :Développer l'édition	50 000	233 500
	P.0318-25 :Encourager les pratiques culturelles	-	230 400
	P.0318-30 :Soutenir le développement du gallo	-	400 000
<b>Total P.0318</b>		<b>760 000</b>	<b>7 055 000</b>
P.0319	P.0319-11 :Soutenir les missions locales afin de sécuriser les parcours des jeunes les plus en difficulté	-	2 536 000
	P.0319-12 :Sécuriser les parcours de formation des jeunes suivis par les missions locales	-	340 000
	P.0319-21 :Soutenir les structures d'accompagnement des publics	-	550 000
	P.0319-31 :Soutenir les actions de formation	-	2 850 000
	P.0319-32 :Soutenir les actions d'animation emploi formation	-	800 000
	P.0319-33 :Soutenir les actions favorisant l'accès à la formation et l'emploi	-	100 000
	P.0319-34 :Faciliter l'information et la communication territoriale	-	50 000
<b>Total P.0319</b>		-	<b>7 226 000</b>





RÉGION BRETAGNE  
RANNVRO BREIZH  
REJION BERTÈGN

---

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7  
Tél. : 02 99 27 10 10 | [twitter.com/regionbretagne](https://twitter.com/regionbretagne) | [facebook.com/regionbretagne.bzh](https://facebook.com/regionbretagne.bzh)  
[www.bretagne.bzh](http://www.bretagne.bzh)

---